



## **Rapport d'activité 2016**

Volume 3

Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation,  
de la sécurité et qualité des produits et services  
(ILNAS)

**Mars 2017**



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
*Ministère de l'Économie*



## TABLE DES MATIERES

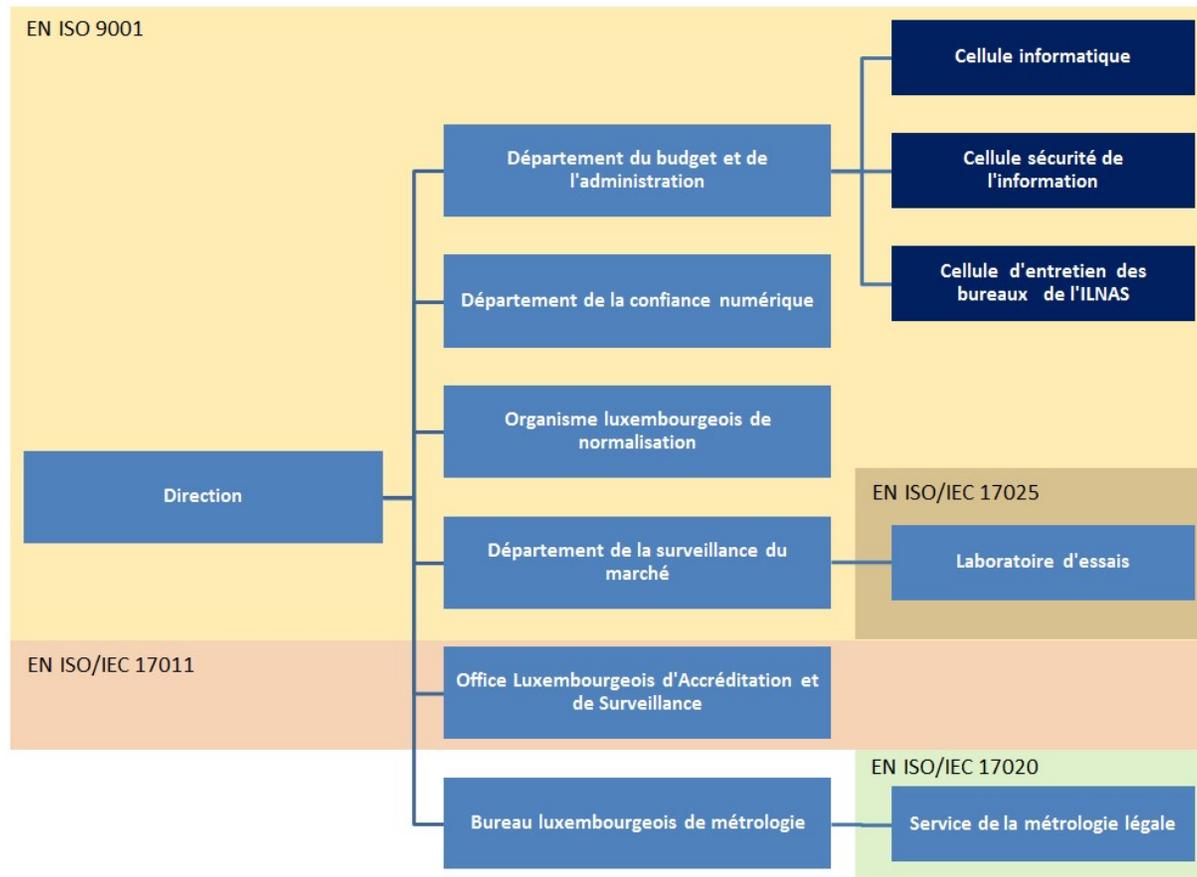
|           |  |              |
|-----------|--|--------------|
| <b>1.</b> | <b>Direction</b>   | <b>p. 6</b>  |
| <b>2.</b> | <b>Département budget et administration</b>  | <b>p. 10</b> |
| 2.1.      | Ressources humaines  | p. 10        |
| 2.2.      | Budget et comptabilité   | p. 12        |
| <b>3.</b> | <b>Département de la confiance numérique</b>   | <b>p. 13</b> |
| 3.1.      | Contrôle des prestataires de services de confiance qualifiés (PSCQ)  | p. 13        |
| 3.2.      | Contrôle des prestataires de services de dématérialisation ou de conservation (PSDC)   | p. 14        |
| 3.3.      | Economie de la connaissance normative des TIC  | p. 14        |
| <b>4.</b> | <b>L'Organisme luxembourgeois de normalisation (OLN)</b>   | <b>p. 16</b> |
| 4.1.      | Organisme luxembourgeois de normalisation  | p. 16        |
| 4.2.      | La stratégie normative luxembourgeoise   | p. 16        |
| 4.3.      | Le registre national des délégués en normalisation   | p. 18        |
| 4.4.      | Consultation et vente de documents normatifs   | p. 19        |
| 4.5.      | Mise en application de nouvelles normes européennes sur le plan national   | p. 19        |
| 4.6.      | Travaux de normalisation sur le plan national  | p. 20        |
| 4.7.      | Sensibilisation et accès à la normalisation  | p. 20        |
| 4.8.      | Activités dans le cadre de la directive 2015/1535/UE prévoyant une procédure d'information dans le domaine des règles techniques | p. 21        |
| <b>5.</b> | <b>Département de la surveillance du marché</b>  | <b>p. 22</b> |
| 5.1.      | Activités au plan international  | p. 22        |
| 5.1.1.    | <i>Relations avec le Conseil de l'Union européenne et les Directions générales de la Commission européenne</i>                   | p. 22        |
| 5.1.2.    | <i>Campagnes européennes</i>   | p. 23        |
| 5.1.3.    | <i>ICSMS (Système d'information et de communication de la surveillance du marché)</i>  | p. 24        |
| 5.1.4.    | <i>RAPEX</i>   | p. 25        |
| 5.2.      | Activités au plan national   | p. 25        |
| 5.2.1.    | <i>Collaboration avec l'Administration des douanes et accises</i>  | p. 26        |
| 5.2.2.    | <i>Sorties sur le terrain et contrôles réalisés auprès des opérateurs économiques</i>  | p. 28        |
| 5.2.3.    | <i>Conférences nationales</i>  | p. 31        |
| 5.2.4.    | <i>Collaboration avec l'Administration de l'Environnement</i>  | p. 32        |
| 5.3.      | Le laboratoire d'essais de l'ILNAS   | p. 32        |
| <b>6.</b> | <b>L'Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance (OLAS)</b>   | <b>p. 34</b> |
| 6.1.      | Le département de l'OLAS en quelques chiffres  | p. 34        |
| 6.2.      | L'OLAS et la formation   | p. 35        |
| 6.3.      | Les activités européennes et internationales de l'OLAS   | p. 36        |
| 6.4.      | La désignation des organismes notifiés   | p. 37        |
| 6.5.      | Promotion de l'accréditation   | p. 37        |
| <b>7.</b> | <b>Bureau luxembourgeois de métrologie (BLM)</b>   | <b>p. 38</b> |
| 7.1.      | Service de métrologie légale   | p. 38        |
| 7.1.1.    | <i>Vérification de la conformité des instruments de pesage à fonctionnement non automatique suivant la directive 2014/31/UE</i>  | p. 38        |
| 7.1.2.    | <i>La surveillance métrologique du parc d'instruments de mesure en usage</i>   | p. 39        |



|        |   |              |
|--------|---|--------------|
| 7.1.3. | <i>Accréditation ISO/CEI 17020 du Service de métrologie légale</i>                  | <i>p. 41</i> |
| 7.1.4. | <i>Activité au niveau européen et international du Service de métrologie légale</i> | <i>p. 42</i> |
| 7.2.   | La métrologie industrielle et scientifique  | p. 43        |



## Organigramme





## 1. Direction

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie normative luxembourgeoise 2014-2020, et plus précisément du pilier "Education à la normalisation", la direction de l'ILNAS a procédé, en 2014, à la création, avec l'Université du Luxembourg, d'une formation supérieure de type certificat universitaire dénommée "Smart ICT for business innovation".

La première promotion de ce certificat universitaire s'est déroulée de septembre 2015 à septembre 2016, à l'issue de laquelle dix étudiants du secteur professionnel national des Technologies de l'information et de la communication (TIC) furent diplômés. La direction de l'ILNAS a participé à chaque comité industriel de suivi avec les partenaires impliqués, à chaque jury universitaire, ainsi qu'à chaque soutenance de rapports de stage des étudiants. La direction de l'ILNAS a également supervisé deux stages de manière directe.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/decouvrir-normalisation/education-recherche/projets-phares-dans-l-education-a-la-normalisation.html>

La direction de l'ILNAS mène également des travaux de recherche qui s'inscrivent pleinement dans le cadre de l'exécution du programme gouvernemental visant à favoriser le développement et la promotion du secteur des TIC.

Courant 2016, l'ILNAS a ainsi produit (avec le support du GIE Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance (ANEC)) trois White Papers, relatifs aux domaines suivants :

- "Green Computing & Technical Standardization" (janvier 2016)
- "Big Data & Technical Standardization" (avril 2016)
- "Digital Trust for Smart ICT" (octobre 2016)

En juin 2016, la direction de l'ILNAS a dirigé et activement participé à la rédaction du rapport d'analyse normative nationale menée dans le secteur des TIC. Ce dernier, élaboré sous la forme d'un guide didactique, vise à offrir aux acteurs nationaux une présentation des comités techniques de normalisation TIC pertinents à l'échelle européenne et internationale, et permet de montrer les intérêts potentiels pour les parties prenantes nationales à participer aux activités de normalisation.

<http://www.portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/fr/publications/normes-normalisation/etudes-nationales/pub-standards-analysis-ict-v6-0/standards-analysis-ict-6-0.pdf>

Durant 2016, la direction de l'ILNAS a procédé à la définition d'un programme de recherche dénommé "Normalisation technique pour une utilisation fiable dans le domaine "Smart ICT"", en collaboration avec l'Université du Luxembourg.

Ce programme est motivé par un objectif commun, via le Centre interdisciplinaire pour la sécurité, la fiabilité et la confiance (SnT), de contribution au développement du Luxembourg comme centre européen d'excellence et d'innovation pour la sécurité, fiabilité et confiance de systèmes et services en technologies du type "Smart ICT", à savoir l'informatique en nuage (Cloud Computing), les données de masse (Big Data) et l'Internet des objets (Internet of Things - IoT).



Ce programme de recherche servira, en plus des résultats et des publications scientifiques en relation, à consolider et à pérenniser le certificat universitaire "Smart ICT for business innovation".

Sur base de ces futurs travaux de recherche à mener (2017-2020), la direction de l'ILNAS et l'Université du Luxembourg souhaitent développer un nouveau diplôme national universitaire de type Master (Bac+5), en formation continue, dans le domaine identifié : "Smart secure ICT for business Innovation".

Dans ce cadre, en octobre 2016, l'ILNAS a publié le White Paper "Digital Trust for Smart ICT", rappelant les compétences nationales de l'ILNAS en la matière, notamment via son département de la confiance numérique, mais déterminant aussi désormais ses travaux de développements prospectifs. Ce document met en contexte les besoins du marché en termes de confiance numérique (Digital Trust) afin de faciliter l'adoption et la généralisation des Smart ICT, et plus spécifiquement de l'IoT, du Cloud Computing et des Big Data.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2016/white-paper-digital-trust.html>

Enfin, en date du 8 décembre 2016, l'Université du Luxembourg et la direction de l'ILNAS ont signé un partenariat pluriannuel de recherche et de formation en regard des développements en cours et à venir quant au domaine normatif des TIC.

La direction de l'ILNAS a également participé à de nombreuses interventions (conférences, réunions, cours, etc.) relevant des domaines de la normalisation et de la confiance numérique.

Dans le cadre de ses activités de développement, la direction de l'ILNAS a délivré de nombreuses présentations, communications et sensibilisations ad hoc :

- Représentation au sein du groupe de travail européen sur l'éducation à la normalisation (14 janvier 2016)

La direction de l'ILNAS a participé, avec le GIE ANEC, à une réunion du Comité européen de normalisation (CEN) et du Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC) "Joint working group on education about standardization" afin de présenter le certificat universitaire "Smart ICT for business innovation" (résultats du premier semestre (septembre à décembre 2015)) aux organismes de normalisation nationaux de différents pays européens présents à cette réunion.

- Meeting d'échange "Normalisation technique" Luxembourg/CENELEC (3 février 2016)

La direction de l'ILNAS a reçu M. Bernhard Thies, Président du CENELEC, et lui a présenté les nombreuses activités normatives nationales, notamment en termes de développement. Plusieurs échanges bidirectionnels ont été réalisés lors de ce meeting, notamment quant au certificat universitaire "Smart ICT for business innovation", ainsi qu'au futur développement d'un programme de recherche ad hoc.

- Workshop ILNAS "Normalisation & Green Computing" (9 février 2016)



Ce workshop fut organisé par l'ILNAS, avec le GIE ANEC, afin de mettre en lumière les activités de normalisation internationales et européennes en matière de développement durable pour les TIC. L'événement avait pour objectif d'informer le marché et de favoriser sa participation au développement des normes et bonnes pratiques relatives, tout particulièrement pour les Data Centers. Il a réuni les délégués nationaux en normalisation impliqués dans ces travaux, ainsi que différents acteurs nationaux intéressés par les projets en cours.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2016/ws-normalisation-green-computing.html>

- Meeting d'échange relatif au certificat universitaire "Smart ICT for business innovation" avec l'ETSI (18 mars 2016)

Dans le cadre du certificat universitaire "Smart ICT for business innovation", la direction de l'ILNAS, a reçu le directeur innovation de l'Institut européen des normes de télécommunication (ETSI). En effet, cet institut soutient activement cette formation universitaire, non seulement en tant que supporting partner, mais également via une participation directe dans le programme d'enseignement. Ce meeting a également permis d'étudier les synergies des organismes de normalisation dans le domaine des Smart ICT, ou encore d'évoquer les potentiels développements en lien direct avec les domaines de recherche de l'Université du Luxembourg.

- Petit-déjeuner ILNAS "Big Data" (25 mai 2016)

Ce petit-déjeuner fut organisé par l'ILNAS, avec le GIE ANEC, afin de mettre en lumière les activités de normalisation internationales et européennes en matière de gestion et analyse des données du domaine Big Data. Cet événement avait pour objectif d'informer le marché et de favoriser sa participation au développement des normes et bonnes pratiques concernées.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2016/breakfast-big-data.html>

- Meeting d'échange relatif au programme de recherche dénommé "Normalisation technique pour une utilisation fiable dans le domaine "Smart ICT"" avec le SnT (27 septembre 2016)

Ce meeting a permis de préciser entre les directions de l'ILNAS et du SnT, en présence de l'Université du Luxembourg, les contours du programme commun de recherche, planifié pour une mise en place effective courant premier trimestre 2017. Les différents résultats de recherche permettront d'alimenter la mise à jour du certificat universitaire "Smart ICT for business innovation", tout en permettant de préfigurer le développement d'un nouveau diplôme national universitaire de type Master (Bac+5), en formation continue, dans le domaine identifié : "Smart secure ICT for business innovation".

- Petit-déjeuner ILNAS "Digital Trust for Smart ICT" (18 novembre 2016)



L'objectif de ce petit-déjeuner, organisé par l'ILNAS, avec le GIE ANEC, fut d'introduire le White Paper ILNAS "Digital Trust for Smart ICT", développé avec le support du Ministère de l'Économie, et de discuter du rôle de la confiance numérique dans l'adoption et la généralisation du domaine Smart ICT. Au-delà des aspects techniques, les derniers développements normatifs en lien ont été présentés afin de mettre en lumière l'importance de la normalisation pour la mise en place d'un environnement numérique de confiance.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2016/white-paper-digital-trust.html>

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2016/breakfast-digitrust-smart-ict.html>

- Représentation au sein de l'ETSI (28 novembre 2016)

La direction de l'ILNAS a participé au 47ème ETSI National standards organizations (NSO) meeting afin de présenter notamment les résultats de la première promotion du certificat universitaire "Smart ICT for business innovation" auprès des organismes de normalisation nationaux (communauté ICT et domaine des télécommunications) de différents pays européens qui étaient présents à cette réunion.

- Petit-déjeuner ILNAS "Digital Trust for Big Data" (8 décembre 2016)

Suite à la parution du White Paper "Digital Trust for Smart ICT", l'ILNAS (avec le GIE ANEC), a organisé une série d'événements dédiés à la notion de confiance numérique. Dans ce cadre, ce petit-déjeuner a permis d'approfondir les concepts du domaine Digital Trust appliqués à la thématique Big Data.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2016/breakfast-digitrust-big-data.html>

- Meeting d'échange relatif au certificat universitaire "Smart ICT for business innovation" avec les membres de la direction du CEN-CENELEC (14 décembre 2016)

La direction de l'ILNAS s'est déplacée au sein du CEN-CENELEC (Bruxelles), afin de présenter aux membres de sa direction les résultats de la première promotion du certificat universitaire "Smart ICT for business innovation". Ce meeting a notamment permis de valider la participation directe du directeur innovation du CEN-CENELEC dans le programme d'enseignement de ce certificat, pour la prochaine promotion.



## 2. Département budget et administration (DBA)

### 2.1. Ressources humaines

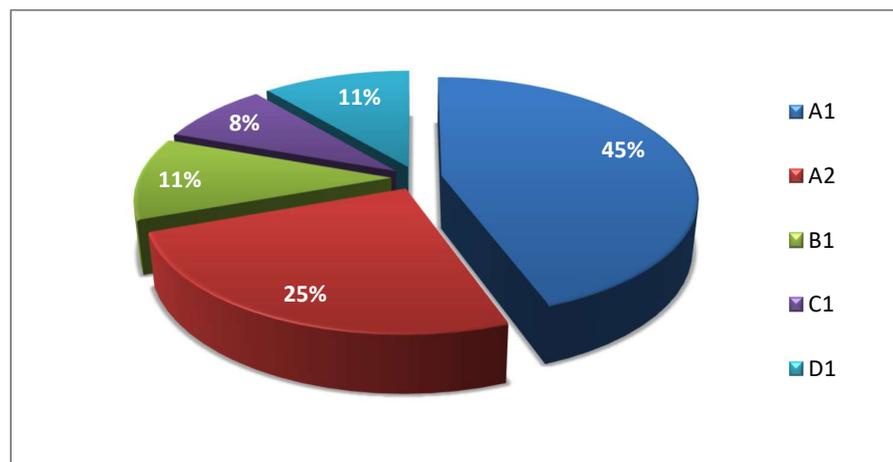
Le tableau ci-dessous montre la composition du personnel de l'ILNAS au 31 décembre 2016.

| Groupe de traitement | Fonctionnaires et stagiaires |        | Employés et stagiaires |        | Total |
|----------------------|------------------------------|--------|------------------------|--------|-------|
|                      | Femmes                       | Hommes | Femmes                 | Hommes |       |
| A1                   | 3                            | 10     | 0                      | 3      | 16    |
| A2                   | 0                            | 9      | 0                      | 0      | 9     |
| B1                   | 3                            | 0      | 0                      | 1      | 4     |
| C1                   | 1                            | 0      | 1                      | 1      | 3     |
| D1                   | 0                            | 3      | 0                      | 1      | 4     |
| Total                | 7                            | 22     | 1                      | 6      | 36    |

Situation au 31 décembre 2016 / Source: Ministère de l'Économie - ILNAS

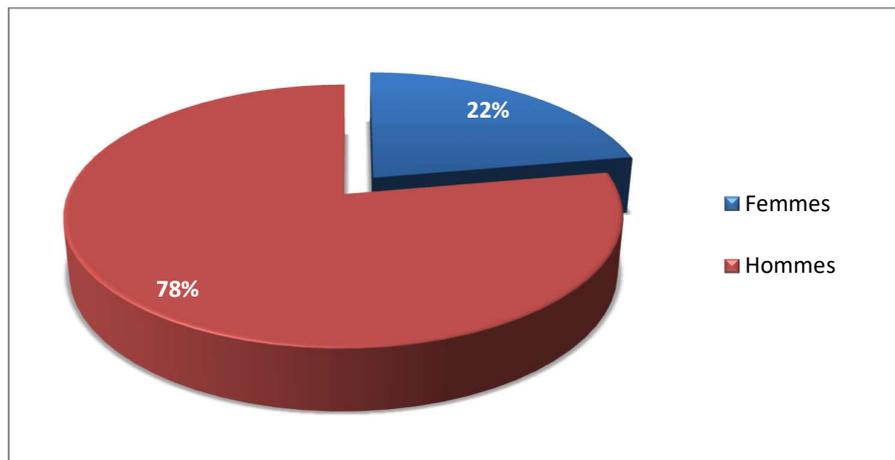
Par ailleurs, cinq employés du groupement d'intérêt économique "Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance (GIE-ANEC)" ont assisté l'institut dans la réalisation de missions relevant de la normalisation et de la métrologie industrielle et scientifique telles qu'elles sont définies dans la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS. Ces employés ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus.

La répartition en pourcentage des agents de l'ILNAS selon les différents groupes de traitement se présente comme suit:



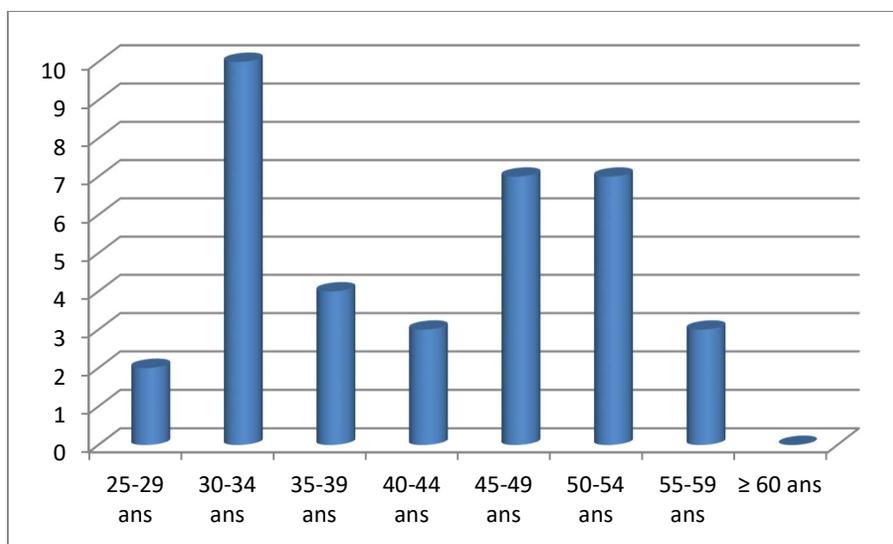
Source: Ministère de l'Économie - ILNAS

Le graphique ci-après montre le pourcentage hommes-femmes de l'ensemble du personnel de l'ILNAS.



Source: Ministère de l'Économie - ILNAS

Un troisième graphique montre la répartition des membres de l'ILNAS par tranches d'âge.



Source: Ministère de l'Économie - ILNAS

Cette répartition par tranches d'âge révèle une relative jeunesse du personnel de l'ILNAS qui peut être à l'avantage d'une administration créée en 2008 et en face de multiples défis engendrés par un assez large éventail de missions inscrites dans la loi modifiée précitée du 4 juillet 2014.

En matière de ressources humaines, le DBA est également en charge d'organiser, s'il y a lieu, les examens de fin de stage, de fin de formation spéciale et de promotion de son personnel fonctionnaire. Signalons dans ce contexte trois fonctionnaires stagiaires ont réussi leur examen de fin de stage de sorte qu'ils ont pu bénéficier d'une nomination définitive au cours de l'année.

En 2016, deux fonctionnaires sont partis en retraite et un fonctionnaire a quitté l'ILNAS en réalisant un changement d'administration vers l'administration des bâtiments publics.



Au cours de l'année, trois postes vacants ont pu être occupés.

Par ailleurs, notons que le Conseil de gouvernement a marqué son accord à la création d'un poste supplémentaire du groupe de traitement A1 pour les besoins du département de la surveillance du marché.

Le Conseil de gouvernement a également consenti à ce que l'ILNAS puisse réoccuper les trois postes devenus vacants suite à des départs en retraite (dont deux départs en 2016 et un départ début 2017), et un poste devenu vacant à cause d'un changement d'administration. La conversion d'un de ces postes, qui était celui d'un fonctionnaire du groupe de traitement C1, en un poste de fonctionnaire du groupe de traitement D1 a également été approuvée par le Conseil de gouvernement.

En total, y compris les postes vacants des années précédentes, le DBA a ouvert dix dossiers d'engagement de personnel (situation au 31/12/2016).

### **La formation continue**

Les entretiens de développement professionnel annuels permettent de dégager les besoins réels en formation de chaque membre du personnel. Le plan de formation qui en résulte montre clairement que pour répondre valablement à cette demande en compétences nouvelles, il y a lieu de recourir, outre aux séminaires offerts par l'Institut national d'administration publique (INAP) à des cours de formation auprès d'organismes spécialisés, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Comme les années précédentes, nombre d'agents de l'ILNAS ont profité de cette offre de formation en 2016 et le département budget et administration a ainsi préparé l'assimilation de 22 cours de formation aux cours de formation continue dispensés à l'INAP.

En tout, 72% du personnel de l'ILNAS ont participé tout au long de l'année à des formations proposées soit par l'INAP soit par d'autres organismes de formation continue reconnus pour la qualité de leur enseignement.

### **2.2. Budget et comptabilité**

En matière de comptabilité, le département Budget et administration est chargé tant de l'élaboration des propositions budgétaires de l'ILNAS pour l'exercice à venir que de l'exécution journalière du budget accordé pour l'année en cours.

Le budget de l'exercice 2016 de l'ILNAS est ventilé sur:

- 6 articles du budget des recettes (recettes prévues: EUR 497.850.-);
- 22 articles du budget des dépenses (crédits votés: EUR 5.718.243.- et EUR 126.800.- pour des dépenses en capital);
- articles du budget des recettes et des dépenses pour ordre au montant de EUR 26.000.- chacun.

Quant à l'exécution journalière du budget, le département a émis 239 engagements et 678 ordonnances avec 991 pièces au courant de l'année 2016.

### **3. Département de la confiance numérique**



### **3.1. Contrôle des prestataires de services de confiance qualifiés (PSCQ)**

Le département de la confiance numérique organise le suivi et la promotion des instruments de contrôle dans le domaine de la confiance numérique. Dans ce cadre, il effectue la mise à jour constante du système qualité de surveillance des prestataires de services de confiance, notamment pour le domaine des "Public key infrastructures" (PKI). Ce dernier a ainsi été remis à jour en 2016 par rapport aux nouvelles normes de l'ETSI ("European Telecommunications Standards Institute") selon les exigences du règlement (UE) N° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance (règlement eIDAS) et a été mis à disposition sur le portail qualité.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/documentations/confiance-numerique/surveillance-psc.html>

Le département de la confiance numérique a procédé, courant 2016, au contrôle d'un prestataire de services de confiance qualifié (PSCQ) délivrant des certificats qualifiés au Grand-Duché de Luxembourg, qui a introduit le 5 septembre 2016 un nouveau dossier de notification, selon les exigences du règlement eIDAS, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2016. Ce dossier a été référencié sous le numéro de surveillance 2016/8/001 et les audits de surveillance de la part du certificateur LSTI ont eu lieu du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2016, du 28 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2016, ainsi que du 24 au 26 août 2016. Ces audits ont été contrôlés par l'ILNAS et les réunions de surveillance ont eu lieu les 16 janvier, 8 mars, 13 mai, 12 octobre et 20 octobre 2016. Depuis 2010 il y a un prestataire de services de confiance qualifié notifié pour surveillance auprès de l'ILNAS et à partir de 2017 un deuxième prestataire de services de confiance s'est installé au Luxembourg, qui est désormais sous surveillance de l'ILNAS.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/confiance-numerique/prestataires-services-confiance/psc-notifies.html>

De plus, la Commission européenne (CE) impose à chaque État membre l'établissement, la mise à jour et la publication d'une "Liste de confiance" ("Trusted list") contenant les informations minimales relatives aux PSCQ délivrant, au public, des certificats qualifiés et qui sont contrôlés par chaque État membre au niveau national.

Au Grand-Duché de Luxembourg, l'ILNAS est en charge de la gestion de cette "Trusted list" nationale, qui a été mise à jour le 8 février, le 1er juillet et le 30 novembre 2016 selon les spécifications de la décision d'exécution (UE) 2015/1505 de la Commission du 8 septembre 2015 établissant les spécifications techniques et les formats relatifs aux listes de confiance visées à l'article 22, paragraphe 5, du règlement eIDAS.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/confiance-numerique/prestataires-services-confiance/liste-confiance.html>

Pour pouvoir exécuter ses missions de surveillance selon le règlement eIDAS, le département de la confiance numérique a participé à plusieurs réunions et groupes de travail européens :

- réunion européenne sur l'identification électronique et les services de confiance, le 19 décembre 2016;



- deux réunions de l'ENISA (Agence européenne de "cyber-sécurité") au sujet de l'article 19 du règlement (UE) N° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance, les 17 mars, 8 et 9 juin 2016;
- une réunion du FESA ("Forum of European Supervisory Authorities for Electronic Signatures"), les 7 au 8 juin 2016;
- deux réunions européennes sur la gestion de la liste de confiance nationale, le 2 juin et le 16 novembre 2016.

### **3.2. Contrôle des prestataires de services de dématérialisation ou de conservation (PSDC)**

Dans le cadre de la loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique, le département de la confiance numérique effectue la mise à jour constante du système qualité de surveillance des prestataires de services de dématérialisation ou de conservation. L'ILNAS a participé activement à la mise à jour de la règle technique d'exigences et de mesures pour la certification des PSDC (Prestataires de Services de Dématérialisation ou de Conservation).

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 25 juillet 2015, deux prestataires sont surveillés par l'ILNAS. Leurs dossiers sont référencés sous les numéros 2016/9/001 et 2016/9/002

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/confiance-numerique/archivage-electronique.html>

### **3.3. Economie de la connaissance normative des TIC**

- Niveau européen

Durant l'année 2016, le département de la confiance numérique a participé le 25 février, le 16 juin, le 22 septembre et le 8 décembre 2016 comme représentant national à la plateforme européenne pluripartite de normalisation des Technologies de l'information et de la communication ("European multi-stakeholder platform on ICT standardisation"). Dans ce contexte, le département de la confiance numérique a participé aussi le 24 février 2016 à une réunion entre les États membres et la Commission européenne.

L'ILNAS constitue le point de contact national officiel pour l'échange d'informations entre le marché luxembourgeois et la plateforme européenne pluripartite de normalisation des TIC. Dans ce contexte, le département de la confiance numérique a identifié et contacté, courant 2016, des représentants du marché des TIC au Grand-Duché de Luxembourg afin de les informer des travaux de la plateforme européenne pluripartite. Le programme de travail de 2016 de cette plateforme peut être consulté en ligne.

<http://ec.europa.eu/DocsRoom/documents/15783/attachments/1/translations>



- Niveau national

Au 31 décembre 2016, l'ILNAS compte 135 inscriptions de délégués nationaux au sein d'un sous-comité du comité international de normalisation ISO/IEC JTC1. A ce jour, au niveau national, les experts se répartissent principalement au niveau de 10 sous-comités.

En 2016, l'ILNAS, via le "Groupement d'intérêt économique - Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance" (GIE ANEC), a visé plus de 4208 documents avec la rédaction de 46 rapports synthèses sur les activités au sein du ISO/IEC JTC1, aux fins d'échanges et d'information.



## 4. L'Organisme luxembourgeois de normalisation (OLN)

### 4.1. Organisme luxembourgeois de normalisation

Le département Organisme luxembourgeois de normalisation (OLN) représente le Luxembourg dans les organes du Comité européen de normalisation (CEN) et du Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC). En outre, l'ILNAS est membre de l'Institut européen des normes de télécommunication (ETSI). Au plan international, l'ILNAS représente le Luxembourg au sein de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et dans la Commission électrotechnique internationale (IEC):

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/decouvrir-normalisation/normalisation-nationale-internationale.html>

### 4.2. La stratégie normative luxembourgeoise

Pour intégrer la normalisation au cœur du tissu économique luxembourgeois, l'ILNAS s'appuie sur une stratégie normative luxembourgeoise 2014 - 2020<sup>1</sup> approuvée par le Ministre de l'Economie.

#### 1. Les objectifs de cette stratégie sont:

- mieux soutenir l'économie en termes de compétitivité, de visibilité et de performance;
- promouvoir une culture normative homogène au niveau national;
- améliorer la reconnaissance internationale du Grand-Duché de Luxembourg au niveau normatif;
- animer une démarche fédératrice et innovante pour la normalisation luxembourgeoise.

#### 2. Les piliers actuels de cette stratégie sont:

- Technologies de l'information et de la communication (TIC);
- Rayonnement national et respect des attributions légales;
- Produits et services.

Les actions visées au sein du pilier des TIC sont traduites par le biais de la politique luxembourgeois pour la normalisation technique des TIC 2015-2020<sup>2</sup>.

En outre, trois thématiques ont été suivies et développées selon les besoins exprimés :

#### - **Thématique 1 - Education à la normalisation**

Cette thématique de travail vise à former des élèves, des étudiants et des professionnels au domaine de la normalisation technique, indépendamment de leur secteur d'activité. L'ILNAS souhaite ainsi transmettre des connaissances clés concernant les normes et la normalisation,

<sup>1</sup><http://www.portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/fr/publications/normes-normalisation/orientations-strategiques/strategie-normative-2014-2020/strategie-normative-luxembourgeoise-2014-2020.pdf>

<sup>2</sup><http://www.portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/fr/publications/normes-normalisation/orientations-strategiques/politique-luxembourgeoise-pour-la-normalisation-technique-des-tic-2015-2020/policy-ict-technical-standardization-2015-2020.pdf>



contribuant de cette manière à renforcer les compétences du marché national en termes de normalisation technique.

- **Thématique 2 - Recherche dans le domaine de la normalisation**

Cette thématique de travail vise d'une part à informer les parties prenantes nationales des possibilités de participation à des projets de recherche européens en lien avec les normes et la normalisation, et d'autre part, à développer des projets de recherche avec les acteurs nationaux de la recherche.

- **Thématique 3 – Promotion de la normalisation technique**

Cette thématique vise à promouvoir la normalisation technique dans les secteurs d'activité autres que le secteur des TIC. En effet, les travaux de normalisation peuvent concerner tous les professionnels quel que soit leur domaine d'activité. Il importe donc d'informer le marché national des développements stratégiques de la normalisation et de promouvoir les possibilités de participation aux comités techniques y relatifs.

Dans ce contexte a été développé un plan d'exécution définissant les axes de développement prioritaires pour la normalisation des TIC et les actions à entreprendre au cours de l'année 2016 pour favoriser l'implication des parties prenantes nationales. Ce plan prévoit en particulier le développement des sous-secteurs TIC les plus porteurs au niveau national d'un point de vue normatif: Cloud Computing, Data Centers, Data Management (spécifiquement sur les aspects Big Data), Sensor Networks, Internet of Things et Governance of IT. Le sous-secteur Smart Cities est également devenu un axe de développement important suite à la mise en place d'un nouveau groupe de travail dédié à ce domaine au niveau international.

Par ailleurs, l'ILNAS a élaboré un plan d'action en faveur de PME qui reprend l'ensemble des activités que l'ILNAS entreprend et souhaite développer afin de soutenir et de contribuer activement à la réalisation des actions définies et des objectifs fixés au sein du 4ème plan d'action national en faveur des PME.

Il s'agit notamment d'amplifier les messages à destination des PME (tous secteurs d'activités confondus) afin de les sensibiliser aux avantages de la normalisation et démontrer l'importance de leur participation au cœur même du développement des futures normes techniques les concernant.

Par ailleurs, il s'agit non seulement de sensibiliser les PME nationales, mais aussi de développer le soutien que l'ILNAS peut leur apporter en termes de produits et services.



### 4.3. Le registre national des délégués en normalisation

En 2016, le Comité de direction "normalisation", réuni à neuf reprises, a pu noter 167 nouvelles inscriptions par rapport à 2015. En tout, 231 délégués nationaux en normalisation ont suivi les domaines techniques identifiés.

Un comité technique, composé de 24 personnes, traite le sujet de la surface habitable au niveau national.

Au sein du CEN, le suivi de 142 comités techniques et groupes de travail est actuellement couvert par 188 inscriptions d'experts nationaux.

En outre, 10 domaines techniques de l'ECISS (European committee for iron and steel standardization, cf. coopération avec le CEN) sont suivis et 20 inscriptions peuvent être comptées.

Au sein du CENELEC, 11 comités sont actuellement suivis et couverts par 16 inscriptions de délégués luxembourgeois et le suivi des comités mixtes CEN/CENELEC et CEN/CENELEC/ETSI est assuré par quatre experts luxembourgeois.

Au plan international du secteur non-électrique, 134 comités de l'ISO ont été couverts en 2016 par 225 inscriptions de la part des délégués concernés. De plus, 31 comités techniques et groupes de travail mixtes de l'ISO/IEC ont été suivis au nombre de 135 inscriptions, sans oublier le suivi des travaux de 9 comités techniques de la Commission électrotechnique internationale (IEC) pour lesquels 9 inscriptions luxembourgeoises ont été dénombrées.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation/experts-normalisation.html>

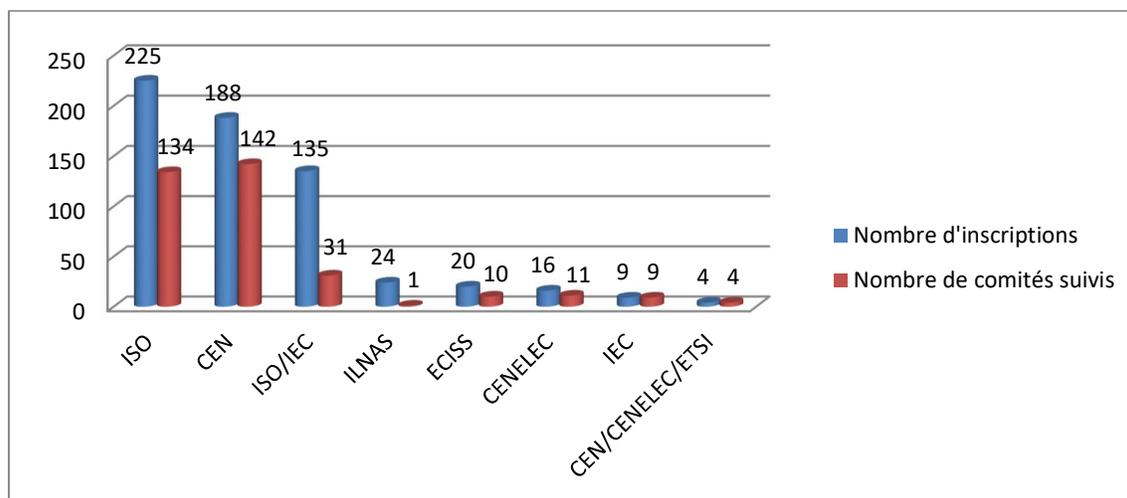


Figure 1: Nombre d'inscriptions dans les différents comités techniques de normalisation et nombre de comités techniques suivis par le Luxembourg

Le 15 novembre 2016, une enquête de satisfaction a été envoyée à la communauté nationale des délégués, laquelle était composée de 220 membres au moment de l'envoi.



#### **4.4. Consultation et vente de documents normatifs**

La recherche d'informations et la mise à disposition de documents normatifs se font à l'aide de l'outil informatique "e-Shop" de l'ILNAS. Le catalogue de normes de l'ILNAS est composé de plus de 150.000 documents normatifs, parmi lesquels figurent des normes nationales (ILNAS et DIN), européennes (CEN, CENELEC, ETSI) et internationales (ISO et IEC).

<https://ilnas.services-publics.lu>

En 2016, 485 comptes utilisateur ont été créés via l'"e-Shop". L'OLN a délivré 5.068 documents normatifs, à savoir:

- 550 normes de l'ILNAS;
- 2.264 normes du CEN;
- 842 normes du CENELEC;
- 993 normes du ressort de l'ISO;
- 357 normes du ressort de l'IEC;
- 11 normes de l'ETSI
- 51 normes du DIN.

En outre, l'OLN offre aux acteurs socio-économiques six stations de lecture pour normes, qui permettent une consultation gratuite de toutes les normes disponibles dans l'"e-Shop", à savoir:

- dans les locaux de l'ILNAS à Esch-Belval;
- à la Bibliothèque nationale de Luxembourg (BnL) à Luxembourg centre-ville;
- à la bibliothèque de l'Université du Luxembourg au Kirchberg;
- dans le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) à Esch-Belval;
- dans le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) à Belvaux;
- à la House of Entrepreneurship au Kirchberg.

En 2016, les normes DIN ont été intégrées au sein du catalogue de normes des stations de lecture. Toutefois, pour des raisons contractuelles, les normes DIN sont consultables de manière exclusive sur la station de lecture localisée dans les locaux de l'ILNAS à Esch-Belval.

En 2016, 397 normes ont été consultées sur les stations de lecture.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/achat-consultation-normes.html>

#### **4.5. Mise en application de nouvelles normes européennes sur le plan national**

En tant qu'Organisme luxembourgeois de normalisation, l'ILNAS a notamment pour mission de publier les références des nouvelles normes européennes applicables à l'échelle nationale.

Dans le cadre de cette obligation, l'ILNAS a publié en 2016 au Mémorial A 1.421 nouvelles références européennes applicables au Grand-Duché de Luxembourg. Ces nouvelles normes européennes complètent ainsi le catalogue des normes mises en application au Luxembourg. Parmi ces normes, 927 sont issues du CEN, 369 du CENELEC et 125 de l'ETSI.



#### **4.6. Travaux de normalisation sur le plan national**

Conformément à l'article 3 de la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS, un appel a été lancé le 16 décembre 2016 auprès des secteurs public et privé pour recenser les besoins en nouvelles normes nationales.

Le groupe de travail "surface habitable", composé de 24 personnes, s'est réuni à plusieurs reprises en 2015 et en début 2016 afin d'élaborer la première norme nationale créée par des experts nationaux et destinée de manière exclusive pour le marché luxembourgeois.

La norme répond à l'absence de consensus entre les prometteurs, les acquéreurs, les notaires ainsi que d'autres acteurs du secteur quant aux critères définissant la "surface habitable". Limitée aux habitations résidentielles, la norme offre désormais un langage commun entre consommateurs et professionnels, et facilite par sa méthode de calcul compréhensible une comparaison objective entre plusieurs immeubles.

Le 15 mars 2016, l'OLN a publié la norme nationale ILNAS 101 relative à la "surface habitable".

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2016/norme-nationale-surface-habitable.html>

De plus, fin 2016 un appel aux utilisateurs des annexes nationales aux Eurocodes a été lancé, afin qu'ils fassent part à l'OLN des besoins de mise à jour ou de modification qui ont pu être identifiés au cours des dernières années.

Suite aux retours obtenus, une réunion d'information est prévue pour début 2017 afin de prendre une décision relative à la révision des annexes nationales aux Eurocodes et pour planifier et coordonner l'organisation des travaux de révision en collaboration avec le CRTI-B, bureau national de normalisation dans le domaine de la construction.

<http://www.crtib.lu/fr/actualites/revision-annexes-nationales-eurocodes>

#### **4.7. Sensibilisation et accès à la normalisation**

Afin de sensibiliser les agents économiques luxembourgeois aux normes et aux travaux de normalisation, plusieurs événements ont eu lieu en 2016, à savoir :

- Intervention de l'OLN à l'assemblée des fédérations du bâtiment et du parachèvement (2 juin 2016)

L'OLN est intervenu à l'assemblée des fédérations du bâtiment et du parachèvement auprès de la Fédération des artisans afin de réaliser une sensibilisation au sujet de la normalisation. L'objectif était d'expliquer aux différentes fédérations l'importance de la normalisation pour leurs membres, d'énoncer les bénéfices qui sont liés à une application de normes et de présenter les possibilités de participation au processus d'élaboration de normes, ainsi que les produits et services offerts par l'ILNAS, en collaboration avec le GIE ANEC.



- Séance d'information sur les normes au Lycée Josy Barthel à Mamer (3 juin 2016)

14 étudiants en deuxième année du BTS "Bâtiments et infrastructures" et du BTS "Conducteur de travaux" au Lycée Josy Barthel Mamer (LJBM) ont participé à une séance d'information sur les normes techniques. Au cours de cette matinée, ils ont pu découvrir et comprendre toute l'importance des normes pour le secteur de la construction.

- Cycle de conférence "Fit4Conformity" (5 décembre 2016)

Après une intervention lors du premier volet du cycle de conférence "Fit4Conformity" fin 2015, organisé en collaboration avec l'Entreprise Europe Network, l'OLN était de nouveau représenté parmi les orateurs du deuxième volet du cycle de conférence "Fit4Conformity".

Le but de l'intervention en session plénière et du workshop qui en suivait était de faire comprendre au public les bénéfices de l'utilisation de normes pour les entreprises et de présenter les différentes possibilités de participation au processus d'élaboration de normes.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/actualites/securite-sante/2016/fit-for-conformity-report.html>

- Cycle de sensibilisation et de formation continue

L'ILNAS a développé une offre de formation continue, composée d'un cycle de sensibilisation proposant 6 modules d'une durée de 1,5 heures et de 3 formations plus détaillées d'une durée de 3 heures. Ces cours doivent permettre de saisir les enjeux de la normalisation et de maîtriser les outils utiles à une mise en pratique opérationnelle efficace.

[http://www.portail-qualite.public.lu/fr/formations.html?r=f%2Faem\\_theme%2Ftags\\_theme%3Aqualite%5Cnormes\\_normalisation&](http://www.portail-qualite.public.lu/fr/formations.html?r=f%2Faem_theme%2Ftags_theme%3Aqualite%5Cnormes_normalisation&)

De plus, l'ILNAS offre à l'INAP une formation de 6 heures concernant ses services liés aux normes.

#### **4.8. Activités dans le cadre de la directive 2015/1535/UE prévoyant une procédure d'information dans le domaine des règles techniques**

En 2015, la directive 98/34/CE, prévoyant une procédure d'information dans le domaine des règles techniques, a été abrogée par la directive 2015/1535/UE. Fin 2016, la nouvelle directive européenne a été transposée en droit national par la loi du 8 novembre 2016 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information.

En 2016, le point de contact national "directive 2015/1535/UE" au sein de l'ILNAS a reçu trois dossiers de notification à transmettre à la Commission européenne.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/documentations/normes-normalisation.html>



## 5. Département de la surveillance du marché

### 5.1. Activités au plan international

#### 5.1.1. Relations avec le Conseil de l'Union européenne et les Directions générales de la Commission européenne

##### *Conseil de l'Union européenne*

En 2016, les représentants du département de la surveillance du marché de l'ILNAS ont participé à plusieurs réunions du Conseil de l'Union européenne, notamment:

- la réunion "Harmonisation technique – Joint Standardisation Initiative";
- les réunions "Harmonisation technique – Motor Vehicles".

Il est prévu que le département de la surveillance du marché de l'ILNAS devienne également l'autorité compétente pour la surveillance du marché des véhicules à moteur et de leurs remorques. Dans ce cadre et afin de préparer cette future compétence, les représentants du département de la surveillance du marché de l'ILNAS ont participé aux réunions "Harmonisation technique – Motor Vehicles".

##### *Direction générale "Growth"*

En 2016, les représentants du département ont régulièrement participé aux réunions suivantes:

| Acte législatif      | IMP MSG | IMP ICSMS | ADCO | Working group | Working party | Standing committee |
|----------------------|---------|-----------|------|---------------|---------------|--------------------|
| Générale             | ✓       | ✓         |      |               |               |                    |
| ATEX                 |         |           | ✓    | ✓             |               |                    |
| CPR                  |         |           | ✓    |               |               |                    |
| CW                   |         |           | ✓    |               |               | ✓                  |
| EMC                  |         |           | ✓    |               | ✓             |                    |
| EPI                  |         |           | ✓    |               |               |                    |
| Explosives           |         |           | ✓    | ✓             |               |                    |
| GAD                  |         |           | ✓    | ✓             |               |                    |
| LIFT                 |         |           | ✓    | ✓             |               |                    |
| LVD                  |         |           | ✓    |               | ✓             |                    |
| MD                   |         |           | ✓    | ✓             |               |                    |
| PED                  |         |           | ✓    | ✓             |               |                    |
| Pyrotechnic articles |         |           | ✓    |               |               |                    |
| TOYS                 |         |           | ✓    | ✓             |               |                    |
| R&TTE / RED          |         |           | ✓    | ✓             |               |                    |
| Textiles             |         |           | ✓    | ✓             |               |                    |

Tableau 1: Réunions "DG Growth" auxquelles le département de la surveillance du marché a participé



En 2016, les représentants du département de la surveillance du marché ont également participé au "Electric Equipment Committee", au "Meeting of experts for Hoverboards" et au "Explosive Precursors Standing Committee".

#### *Direction générale "de la santé et des consommateurs"*

En 2016, les représentants du département de la surveillance du marché ont régulièrement participé aux réunions suivantes:

- Single Market for Product;
- International Product Safety Week;
- Consumer Safety Network;
- RAPEX Contact Points Meeting.

A noter qu'au Luxembourg, l'ILNAS est également responsable de la coordination nationale ("National Focal Point") de la surveillance du marché ainsi que de la formation des utilisateurs au système d'information RAPEX.

#### *Direction générale "Energie et transports"*

En 2016, les représentants du département de la surveillance du marché ont également régulièrement participé aux réunions suivantes:

| Acte législatif | Regulatory committee | ADCO |
|-----------------|----------------------|------|
| Eco-design      | ✓                    | ✓    |
| Eco-labelling   |                      | ✓    |
| TPED            |                      | ✓    |
| MED             |                      | ✓    |

Tableau 2: Réunions "DG Energie et transports" auxquelles le département de la surveillance du marché a participé

En 2016, les représentants du département de la surveillance du marché ont participé au "Ecodesign & Ecolabelling Consultation Forum".

### **5.1.2. Campagnes européennes**

#### *Campagnes européennes Prosafe*

En 2016, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a participé à plusieurs campagnes européennes Prosafe. Prosafe est une organisation professionnelle sans but lucratif dont l'objectif principal est d'améliorer la sécurité des produits dans l'Union européenne. Les campagnes organisées par Prosafe sont en grande partie financées par la Commission européenne. Chaque Etat membre participant doit effectuer l'échantillonnage sur son territoire national des produits définis lors des réunions correspondantes. Des analyses techniques et des contrôles administratifs, dont les modalités sont définies lors de ces réunions, sont effectués sur chaque échantillon prélevé. Chaque campagne dure environ deux années pendant lesquelles l'ILNAS réalise au total 440 heures de travail par campagne.



Les campagnes européennes Prosafe concernées en 2016 sont:

| Produits concernés par la campagne | Directive               | Date de début (1 <sup>ère</sup> réunion) | Heures prestées en 2016 |
|------------------------------------|-------------------------|--|-------------------------|
| Feux d'artifice de catégorie 1 à 3 | Articles pyrotechniques | 7 juillet 2015                           | 222                     |
| Jouets acoustiques                 | TOYS                    | 15 septembre 2015                        | 390                     |
| Meuleuses d'angle                  | MD                      | 17 septembre 2015                        | 320                     |
| Barrières de sécurité pour enfants | GPSD                    | 22 septembre 2015                        | 340                     |
| Etiquetage pneumatique             | Etiquetage pneumatique  | 6 avril 2016                             | 90                      |
| Scies circulaires                  | MD                      | 20 avril 2016                            | 120                     |

Tableau 3: Campagnes européennes Prosafe auxquelles a participé le département de la surveillance du marché en 2016

La participation aux campagnes de Prosafe requiert également une participation du département de la surveillance du marché de l'ILNAS aux activités de coordination dites "activités horizontales". Un total de 192 heures est prévu pour ces activités horizontales. En 2016, 129 heures ont déjà été prestées par le département.

#### *Campagnes européennes ADCO*

Les campagnes ADCO sont gérées par la Commission européenne. Les campagnes, auxquelles les représentants du département de la surveillance du marché participent, sont les suivantes:

| Produits concernés par la campagne | Directive  | Heures prestées en 2016 |
|------------------------------------|------------|-------------------------|
| Tronçonneuses                      | MD         | 150                     |
| Ponts élévateur pour véhicules     | MD         | 77                      |
| Projecteurs LED                    | LVD et EMC | 280                     |
| Fours à induction                  | EMC        | 20                      |
| Jouets radio télécommandés         | RED        | 120                     |

Tableau 4: Campagnes européennes ADCO auxquelles a participé le département de la surveillance du marché en 2016

#### *5.1.3. ICSMS (Système d'information et de communication de la surveillance du marché)*

Le département de la surveillance du marché de l'ILNAS est depuis 2002 membre actif dans le projet commun des autorités de la surveillance du marché ICSMS. Ce système d'échange d'informations entre les Etats membres a été choisi fin 2011 par la Commission européenne comme système général d'archivage et d'échange d'informations, par des moyens électroniques, concernant les questions liées aux activités et programmes de surveillance du marché et les informations connexes sur le non-respect de la législation communautaire d'harmonisation, tel que prévu par le règlement (CE) N° 765/2008 du Parlement européen et du Conseil. L'ILNAS a participé régulièrement aux réunions de travail entre la Commission européenne et le Comité "Advisory Board" notamment en contribuant à l'amélioration continue concernant l'utilisation de la base de données européenne et la nécessité de modifications à lui apporter. Au plan national, l'ILNAS est responsable de la coordination ainsi que de la formation des utilisateurs au système d'information ICSMS.



En 2016, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a introduit un total de 186 produits dans la base de données européenne ICSMS. Ces produits sont issus de contrôles en relation avec des contrôles ciblés ou aléatoires, des campagnes nationales ainsi que des campagnes européennes.

#### 5.1.4. RAPEX

L'article 12 de la directive GPSD 2001/95/CE met en place un système communautaire d'échange rapide d'informations (RAPEX) qui permet aux Etats membres et à la Commission d'échanger des informations sur des mesures et des actions se rapportant à des produits de consommation qui présentent un risque grave pour la santé et la sécurité des consommateurs. En 2016, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a notifié 18 alertes RAPEX et a réagi à 25 alertes RAPEX qui ont été notifiées par d'autres Etats membres mais qui concernaient directement le Luxembourg. A noter que certaines notifications RAPEX introduites par l'ILNAS concernent des dossiers ECDSM initiés en 2015.

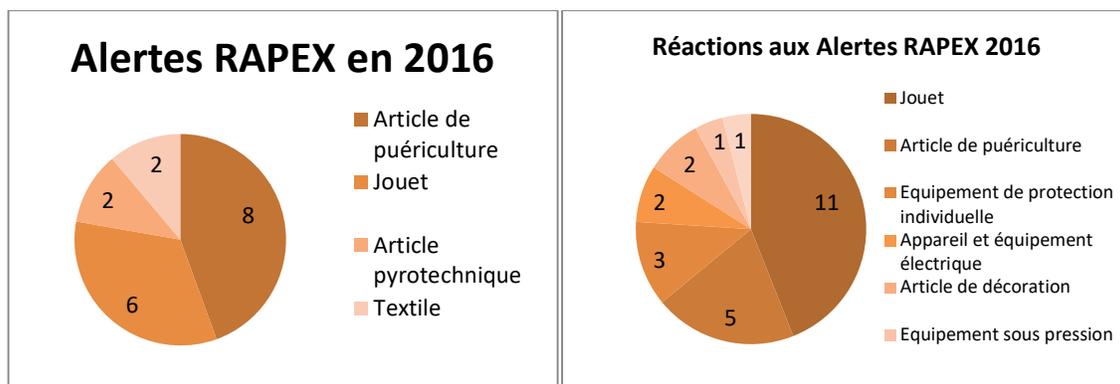


Figure 1 Alertes RAPEX et réactions du département de la surveillance du marché en 2016

#### 5.2. Activités au plan national

Par la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2014, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS est désigné comme l'autorité compétente pour la surveillance de la mise sur le marché de produits couverts initialement par vingt-cinq législations européennes différentes. Le nombre de directives dont l'ILNAS a la compétence a entre-temps augmenté à trente.

Deux réunions de coordination nationale entre les différentes autorités compétentes de la surveillance du marché au Luxembourg ont été organisées. Elles ont eu lieu en mars et novembre 2016. Au total, sept autorités différentes ont participé à ces réunions.

En 2016, diverses réunions ont été organisées entre l'ILNAS, la société de développement ARHS, le CTIE et l'Administration de l'environnement afin de préparer l'intégration de l'AEV dans ECSDM en 2017.



### 5.2.1. Collaboration avec l'Administration des douanes et accises

La base de données électronique nationale ECSDM, mise en place en 2013, a pour but d'améliorer et d'optimiser la coopération et l'échange d'informations entre le département de la surveillance du marché de l'ILNAS et l'Administration des douanes et accises.

#### *Demandes d'importations introduites dans ECSDM*

En 2016, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a traité au total 560 demandes d'autorisation d'importation provenant des pays tiers (voir figure ci-dessous):

- 66,1% de ces demandes ont été refusées, dont:
  - o 53,9% retour du produit;
  - o 12,2% destruction du produit.
- 21,3% de ces demandes ont été acceptées, dont:
  - o 19,6% importation du produit;
  - o 1,7% importation temporaire du produit.
- 11,4% de ces demandes sont encore en cours d'examen;
- 1,3% de ces demandes ont été transférées vers une autre autorité pour compétence.

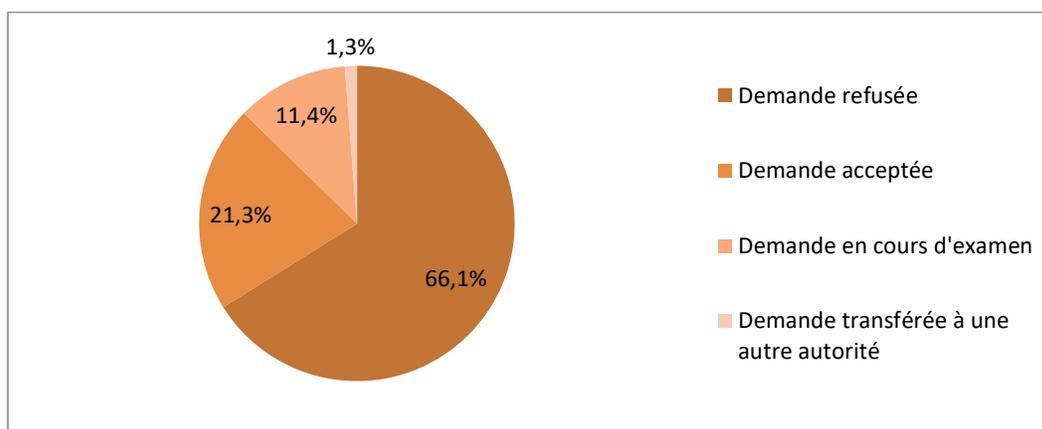


Figure 2: Pourcentage des demandes d'autorisation d'importation acceptées, refusées ou en cours d'examen provenant des pays tiers en 2016

Ces 560 demandes d'autorisation d'importation proviennent surtout de la Chine, y compris Hong Kong et Taiwan, suivi des Etats-Unis et de Singapour:

- 76,1% proviennent de la Chine (Hong Kong et Taiwan inclus);
- 9,8% proviennent des Etats-Unis;
- 4,5% proviennent de Singapour.

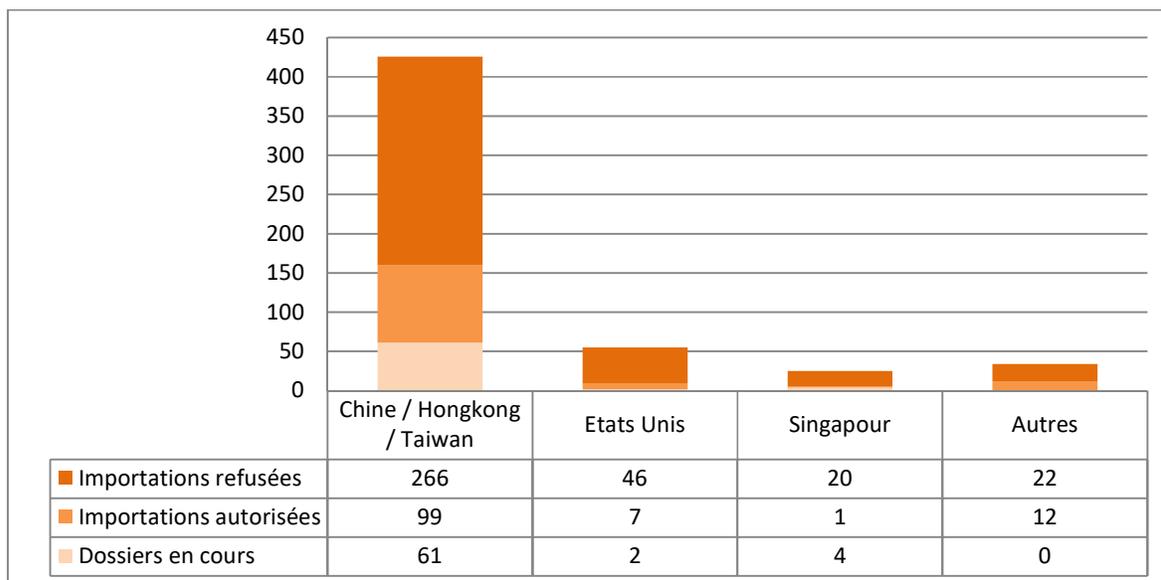


Figure 3: Nombre de demandes d'autorisation d'importation provenant des pays tiers en 2016

83,0% des demandes d'autorisation d'importation concernent les produits couverts par les directives "LVD", "EMC" et "RED". Il est à noter qu'un produit peut être couvert simultanément par différentes directives, comme par exemple la directive "LVD" et la directive "EMC".

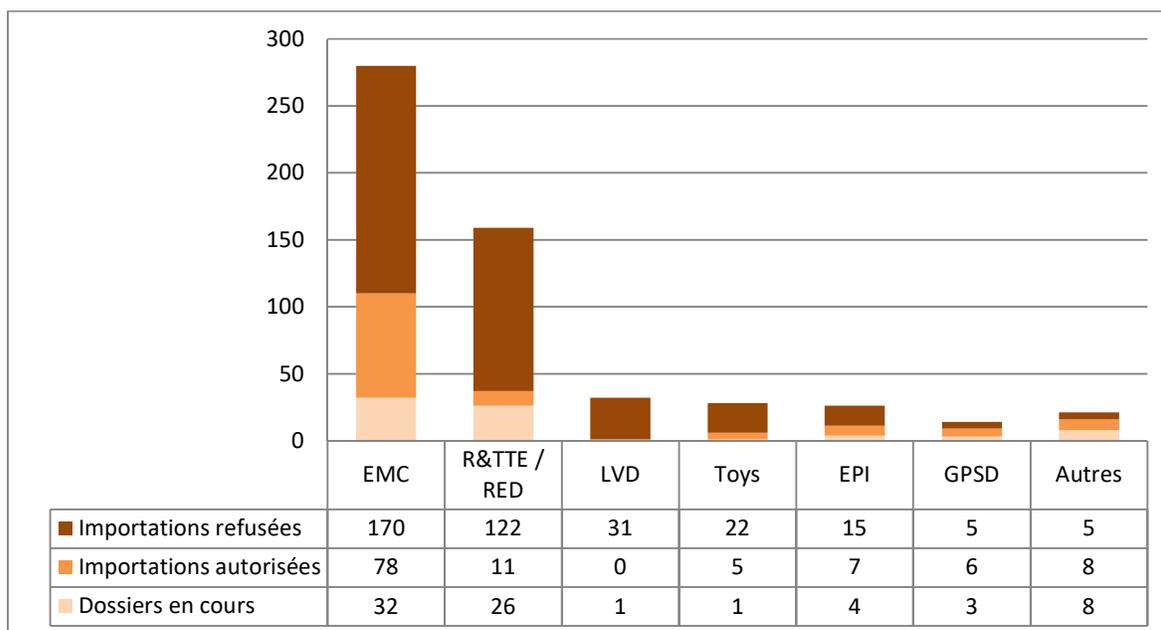


Figure 4: Demandes d'autorisation d'importation provenant des pays tiers en 2016 – Actes législatifs concernés



### Formation des agents de l'Administration des douanes et accises

En novembre 2016, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a organisé deux séances de formation de 3 heures, chacune destinées aux agents de l'administration des douanes et des accises. L'objectif de ces formations était, d'une part, de mettre à jour les connaissances nécessaires aux douaniers pour identifier quels produits sont susceptibles de présenter des non-conformités et, d'autre part, de définir quels types de dossiers devraient prioritairement être créés dans la base de données ECSDM. Au total 5 douaniers ont participé à ces formations. Une nouvelle série de formations pour d'autres douaniers est prévue en 2017.

### 5.2.2. Sorties sur le terrain et contrôles réalisés auprès des opérateurs économiques

En 2016, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a effectué un total de 80 sorties auprès de 221 opérateurs économiques luxembourgeois afin de contrôler la conformité des produits présents dans la chaîne d'approvisionnement. 616 produits ont été contrôlés. Les contrôles réalisés à la Schueberfouer ne sont pas comptabilisés dans ce chapitre. Les types de contrôles effectués sont représentés and la Figure 6.

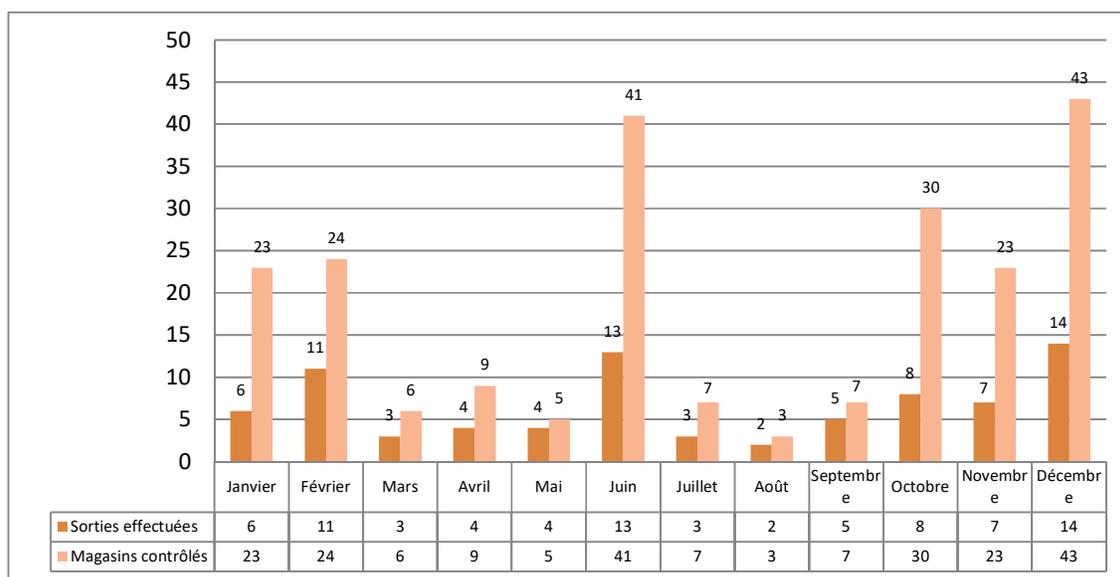


Figure 5: Nombre d'opérateurs économiques luxembourgeois contrôlés en 2016

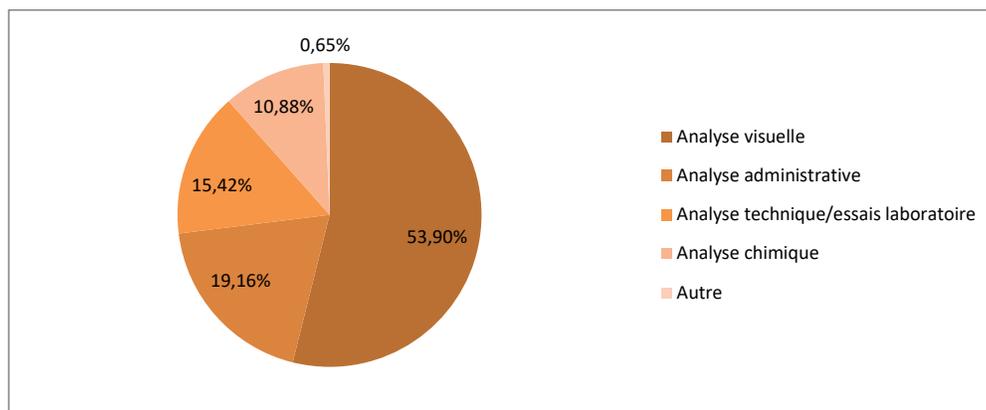


Figure 6: Pourcentage de produits contrôlés en fonction du type de contrôle effectué en 2016

| Actes législatifs           | Type de produits contrôlés                 | Nombre de contrôles effectués |
|-----------------------------|--|-------------------------------|
| TOYS                        | Divers jouets (techn.)                     | 8                             |
|                             | Divers jouets (accous.)                    | 22                            |
|                             | Divers jouets (chim.)                      | 50                            |
|                             | Divers articles (adm.)                     | 20                            |
| GPSD                        | Barrières de sécurité pour enfants (tech.) | 7                             |
|                             | Articles en cuir (chim.)                   | 8                             |
|                             | Divers articles (adm.)                     | 31                            |
| LVD                         | Divers articles (techn.)                   | 22                            |
|                             | Divers articles (adm.)                     | 67                            |
|                             | Floodlights (adm.)                         | 15                            |
| EMC                         | Divers articles (techn.)                   | 5                             |
|                             | Divers articles (adm.)                     | 22                            |
|                             | Floodlights (adm.)                         | 15                            |
|                             | Gyropodes (adm.)                           | 6                             |
| Eco-design et Eco-labelling | Appareils électroménagers (adm.)           | 33                            |
| R&TTE / RED                 | Divers articles (techn.)                   | 1                             |
|                             | Divers articles (adm.)                     | 94                            |
| Textiles                    | Divers articles (adm.)                     | 19                            |
| MD                          | Gyropodes / Hoverboards (adm.)             | 6                             |



|                         |   |    |
|-------------------------|---|----|
|                         | Tronçonneuses (adm.)                                  | 2  |
|                         | Meuleuses d'angle et scies circulaires (techn.)       | 13 |
|                         | Divers articles (adm.)                                | 1  |
| GAD                     | Réchauds à gaz (adm.)                                 | 2  |
|                         | Chauffe-terrasse et diffuseur de chaleur à gaz (adm.) | 16 |
| Articles pyrotechniques | Artifices de divertissement : Cat 1 à 3 (adm.)        | 5  |
|                         | Artifices de divertissement : Cat 1 à 3 (techn.)      | 15 |
| ADD                     | Divers articles (adm.)                                | 10 |
|                         | Aérosols de bricolage (adm.)                          | 14 |
| PED                     | Autocuseurs (techn.)                                  | 2  |
| EPI                     | Divers articles (adm.)                                | 78 |
|                         | Chaussure de sécurité (chim.)                         | 7  |

Tableau 5: Contrôles réalisés par le département de la surveillance du marché de l'ILNAS dans le cadre de sorties sur le terrain (tech. = essais techniques; chim. = analyses chimiques; adm. = contrôles administratifs)

#### *Autres activités effectuées par le département de la surveillance du marché*

En 2016, les activités principales du département de la surveillance du marché peuvent être résumées comme suit:

- traitement de demandes d'autorisation d'importation;
- réalisation de visites terrain ponctuelles auprès des opérateurs économiques. Contrôles dans les grandes surfaces, les magasins, les foires etc. portant principalement sur la vérification de l'apposition du marquage CE sur des produits et des équipements destinés au grand public, ainsi qu'à l'exactitude des documents joints;
- organisation de réunions avec les différentes parties concernées des grandes surfaces et des revendeurs afin de garantir une meilleure coopération dans l'intérêt de la protection du consommateur;
- réponses à diverses questions des consommateurs ou utilisateurs concernant la conformité des produits;
- campagnes de contrôle saisonnières dans les différentes foires et marchés luxembourgeois pour détecter des produits et des équipements non-conformes;
- suivi des 1.885 produits notifiés en 2016 par le biais du système RAPEX en relation avec les articles 11 et 12 de la directive "GPSD";
- réalisation d'une campagne de contrôle de la teneur en phtalates dans des jouets en plastique. Au total, 50 articles, couverts par la directive "TOYS" ont été testés. 3 jouets ont révélé de fortes teneurs en phtalates, et ont conduit à 3 interdictions de vente ainsi que 3 alertes RAPEX;
- réalisation d'une campagne de contrôle de la teneur en chrome VI dans les articles en cuir. Au total 15 articles différents, couverts par la directive "GPSD" et "EPI", ont été testés. Aucune non-conformité n'a pu être détectée;



- finalisation de la campagne de contrôle de la migration du nickel dans les bijoux de fantaisie. Aucune non-conformité n'a été détectée dans les 21 bijoux différents testés par le LNS;
- préparation d'une campagne de contrôle des autoculseurs, couverts par la directive PED. Des essais techniques seront réalisés chez Luxcontrol.

En total, 268 dossiers ont été créés dans ECSDM suite aux contrôles sur le terrain:

- 23 interdictions de vente ont été émises;
- 9 rappels auprès de consommateurs ont été coordonnés;
- 1 demande de correction de non-conformité a été demandée.

#### *Contrôle "Schueberfouer 2016"*

En 2016, une campagne de sensibilisation destinée aux forains de la Schueberfouer a été effectuée par le département de la surveillance du marché de l'ILNAS en collaboration avec la Ville de Luxembourg. Une présentation de sensibilisation a été effectuée pour les forains et des fiches de produits leur ont été distribuées.

Cette campagne a été suivie par une visite auprès des différents stands et attractions de la Schueberfouer. Lors de 4 sorties, les agents de l'ILNAS ont contrôlé 63 stands ou attractions.

#### 5.2.3. Conférences nationales

Le département de la surveillance du marché a participé à deux conférences nationales, concernant:

- "Fournisseurs et revendeurs de produits chimiques et articles – Les bonnes pratiques à adopter";
- "Le nouveau cadre légal communautaire: Tour d'horizon des nouvelles règles applicables à la libre circulation des produits pour un marché européen plus sûr et compétitif pour les entreprises".

En juin 2016, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a participé à la conférence "Fournisseurs et revendeurs de produits chimiques et articles – Les bonnes pratiques à adopter" organisée par le Helpdesk REACH & CLP Luxembourg, un service du Luxembourg Institute of Science and Technology. Une présentation relative aux activités du département de la surveillance du marché de l'ILNAS y a été effectuée.

En décembre 2016, une conférence relative au deuxième volet du cycle de conférences "Fit4Conformity" a été organisée en collaboration avec la Chambre de Commerce du Luxembourg. Le but de ce cycle de conférences est de faire comprendre aux opérateurs économiques les enjeux, les risques et les particularités concernant la conformité des produits, la normalisation, la métrologie légale et la métrologie industrielle. Le département de la surveillance du marché de l'ILNAS y a effectué différentes présentations relatives au nouveau cadre législatif communautaire. Deux ateliers thématiques relatifs à la normalisation au Luxembourg et les obligations des opérateurs économiques ont été menés par l'ILNAS.



#### 5.2.4. Collaboration avec l'Administration de l'Environnement

En juillet 2016, une convention de collaboration a été signée entre l'AEV et l'ILNAS. Cette convention a pour objet de déterminer les modalités de collaboration entre l'AEV et l'ILNAS dans le cadre de:

- l'utilisation et le développement de la base de données ECSDM de l'ILNAS;
- l'échange d'informations relatives à la surveillance du marché transmises de l'ILNAS à l'AEV, et vice versa, notamment via la base de données;

afin d'améliorer la surveillance du marché des domaines pour lesquels l'AEV et l'ILNAS sont simultanément compétents, comme p. ex. REACH/CLP, RoHS, les piles et accumulateurs, ainsi que les matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments.

#### 5.3. Le laboratoire d'essais de l'ILNAS

Le laboratoire d'essais a investi en 2016 un temps considérable dans la mise-en-service du nouveau laboratoire de compatibilité électromagnétique et équipements radio sur le site d'Esch-Belval.

Notons également que le laboratoire a été soumis à un audit de surveillance pour le domaine de la sécurité électrique. Le maintien de l'accréditation du laboratoire pour ce domaine selon la norme EN ISO/IEC 17025 a été confirmé en date du 23 janvier 2017.

Au cours de l'année 2016, le laboratoire d'essais de l'ILNAS a réalisé:

- 25 essais techniques dans le domaine "EMC";
- 248 essais techniques dans le domaine "LVD";
- 64 essais techniques dans le domaine "TOYS".

Après le contrôle des marquages et documentations, ainsi que les essais techniques prescrits par les normes harmonisées applicables, les résultats se sont présentés de la façon suivante :

| Actes législatifs | Exemples de produits  | Nombre d'essais techniques | Nombre de produits conformes | Nombre de produits non-conformes | Taux de non-conformités |
|-------------------|---|----------------------------|------------------------------|----------------------------------|-------------------------|
| EMC               | Plaques à induction   | 25                         | 0                            | 5                                | 100%                    |
| LVD               | Luminaires, grills, pointeurs laser, mixeurs, souffleries portables | 248                        | 8                            | 11                               | 58%                     |
| TOYS              | Peluches, colliers pour enfants, arbalètes, fusil à air comprimé    | 64                         | 20                           | 9                                | 31%                     |
| Total :           |   | 337                        | 28                           | 25                               | 47%                     |

Tableau 6 : Essais techniques réalisés par le laboratoire d'essais de l'ILNAS en 2016



L'accréditation EN ISO/IEC 17025 oblige le laboratoire d'essais à participer annuellement à des programmes d'essais d'intercomparaison afin de démontrer sa compétence et la fiabilité de ses équipements d'essais.

Ainsi, le laboratoire a pris part en 2016 aux programmes suivants:

- "Transformer Heating Test";
- "Physical and Mechanical properties of TOYS".

Pour le programme "Transformer Heating Test" le laboratoire a reçu d'excellents résultats en matière d'exactitude des valeurs.

Pour le programme "Physical and Mechanical properties of TOYS" uniquement 7 laboratoires ont participé à cet essai d'intercomparaison, nombre insuffisant pour faire une évaluation statistique correcte.

Le nouveau laboratoire de compatibilité électromagnétique et équipements radio a participé à la journée "Bicentenaire de la métrologie au Luxembourg" et y a présenté ses activités et a fait visiter aux intéressés son nouveau laboratoire.

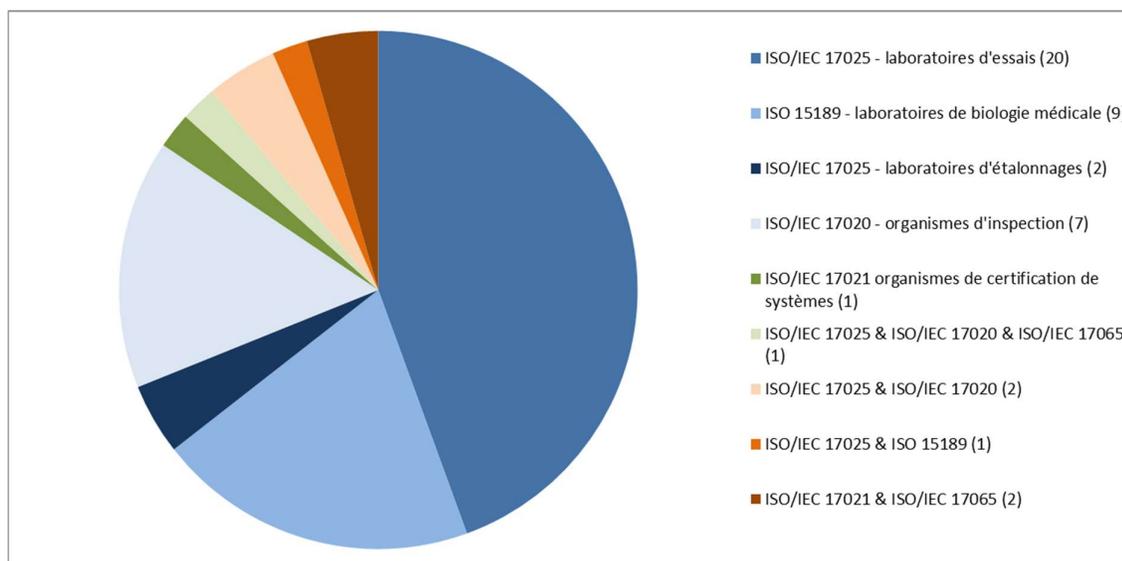


## 6. Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance (OLAS)

### 6.1. Le département de l'OLAS en quelques chiffres

#### Les clients

Au 12 décembre 2016 l'OLAS gère 52 dossiers d'accréditation pour un total de 45 organismes accrédités. Ces accréditations sont distribuées comme suit:



Le registre national d'accréditation, reprenant la liste complète des clients accrédités par l'OLAS ainsi que les portées d'accréditation et les certificats est disponible sur le portail qualité:

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/accreditation-notification/organismes-accredites.html>

#### Les audits d'accréditation

En 2016, l'OLAS a accrédité quatre nouveaux laboratoires d'essais selon la norme ISO/IEC 17025 et un nouveau laboratoire de biologie médicale selon la norme ISO 15189.

Fin 2016, un client supplémentaire finalise son accréditation qui sera effective dans le courant du premier trimestre 2017 pour la certification des "Prestataires de Services de Dématérialisation ou de Conservation (PSDC)". Plusieurs clients potentiels supplémentaires ont pris contact avec l'OLAS courant 2016, en vue d'une accréditation prochaine.

#### Les auditeurs et experts

Fin 2016, l'OLAS compte 121 auditeurs et experts, inscrits au Recueil national des auditeurs qualité et techniques pour réaliser ses audits d'accréditation.



### Le comité d'accréditation

Le comité d'accréditation (CA) donne son avis sur chaque dossier d'accréditation (audits initiaux, de surveillance, d'extension, de renouvellement ou complémentaires).

Jusqu'au mois de novembre, le CA était composé de 14 membres permanents représentant les autorités, les partenaires économiques et les clients accrédités, ainsi que d'un expert qui renforçait les compétences du comité dans le domaine de la certification.

Au cours de l'année, le CA s'est réuni à sept reprises et a traité 49 dossiers et rendu un total de 52 avis.

Conformément à l'article 8 du règlement grand-ducal du 12 avril 2016 portant exécution des articles 3, 5 et 7 de la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS, le CA a fait l'objet de quelques modifications de son organisation et de son fonctionnement. Il se compose à présent de 19 membres permanents, nommés par l'OLAS en raison de leurs compétences dans les domaines couverts par l'accréditation. Sous sa nouvelle forme il est actif depuis le 12 décembre 2016 et a déjà donné son avis sur 4 dossiers d'accréditation.

La liste des membres du nouveau comité d'accréditation de l'OLAS est consultable sur le portail qualité:

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/accreditation-notification/accreditation/liste-membres-ca.html>

### **6.2. L'OLAS et la formation**

En 2016, l'OLAS a organisé des formations destinées à maintenir la compétence de ses auditeurs et experts, de ses clients, des membres du Comité d'accréditation et de son personnel:

- Une formation d'harmonisation à la nouvelle version de la norme "ISO/IEC 17021-1:2015 - Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification de systèmes de management", destinée aux membres du comité d'accréditation OLAS, aux auditeurs, aux clients et au personnel OLAS.
- Une formation d'harmonisation aux nouvelles versions des normes ISO 9001 et ISO 14001, destinées aux membres du comité d'accréditation OLAS.
- Une formation initiale aux normes ISO/IEC 17021-1:2015 et ISO/IEC 17065:2012, destinées aux nouveaux membres du comité d'accréditation OLAS.
- La Journée de la Communauté de l'accréditation 2016, totalisant 60 personnes, a permis de réunir les clients, les auditeurs, les membres du Comité d'accréditation et l'équipe OLAS. Le contenu des présentations de cet évènement est disponible sur le portail qualité:

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/publications/accreditation-notification/documentations/programme-2016.html>

### **6.3. Les activités européennes et internationales de l'OLAS**



### Les activités de l'OLAS dans le domaine de l'accréditation

L'OLAS est membre signataire des accords de reconnaissance mutuelle d'EA, d'IAF et d'ILAC pour les laboratoires d'essais, d'étalonnages et de biologie médicale, les organismes d'inspection et les organismes de certification de produit et de systèmes de management qualité et de l'environnement depuis le 18 avril 2012.

Une nouvelle évaluation par les pairs de l'OLAS s'est déroulée entre mi-décembre 2015 et mi-janvier 2016 dans le cadre de la procédure de prolongation de sa reconnaissance mutuelle.

Après présentation des résultats de son évaluation lors de la réunion du "Multilateral Agreement Council (MAC) " d'EA du 5 octobre 2016 à Skopje, la reconnaissance mutuelle européenne et internationale de l'OLAS a été prolongée pour une nouvelle période de 4 ans sans condition.

Grâce à cette reconnaissance mutuelle, les organismes accrédités par l'OLAS ont plus de facilités à faire accepter leurs produits ou leurs services qu'ils exportent sur les marchés étrangers, car les résultats, les rapports ou certificats qu'ils délivrent sont acceptés par tous les États signataires de ces accords.

Toutes les informations nécessaires sur les organisations européennes et internationales actives dans le domaine de l'accréditation sont disponibles sur le portail qualité:

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/accreditation-notification/reconnaissance-mutuelle.html>

En 2016, l'OLAS a participé aux réunions internationales suivantes:

- EA General Assembly;
- EA Management Committee;
- EA Horizontal Harmonization Committee;
- EA Inspection and Certification Committee;
- EA Laboratory Committee;
- IAF/ILAC General Assembly.

### L'OLAS et les comités ISO/CASCO et TC 212

En 2016, l'OLAS a assuré le suivi des travaux dans les deux comités ISO dans lesquels il est inscrit.

En mai 2016, l'OLAS a organisé une réunion, regroupant les experts luxembourgeois inscrits au comité technique ISO/CASCO/WG44, pour discuter de la révision de la norme ISO/IEC 17025. Des commentaires ont été rédigés et envoyés au secrétariat de l'ISO en vue de la publication de la version DIS de l'ISO/IEC 17025.

La norme ISO/IEC 17011 est actuellement en cours de révision. L'OLAS, seule partie intéressée au niveau national, participe à la révision de la norme via le groupe de travail ISO/CASCO/WG42.

## **6.4. La désignation des organismes notifiés**



Avec l'entrée en vigueur de la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS, l'OLAS assure non seulement la surveillance annuelle des organismes notifiés sur la base de l'accréditation, mais a également été désigné comme autorité chargée de la notification auprès de la Commission européenne et des autres Etats membres de l'Union européenne des OEC nationaux notifiés.

Fin 2016, les six organismes notifiés auprès de la Commission européenne par le Luxembourg ont réussi à maintenir ou à prolonger leur accréditation. Ils conservent ainsi leur notification. La liste de ces organismes, ainsi que les domaines pour lesquels ils sont notifiés, sont référencés dans la base de données NANDO accessible via le portail qualité:

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/accreditation-notification/notifications.html>

### **6.5. Promotion de l'accréditation**

Pour renforcer le volet communication dans le domaine de l'accréditation, l'OLAS a publié deux newsletters (en mars et juillet 2016) qui sont disponibles sur le portail qualité:

[http://www.portail-qualite.public.lu/fr/publications.html?r=f%2Faem\\_theme%2Ftags\\_theme%3Aqualite%5Caccreditation-notification&r=f%2Faem\\_publication\\_type%2Ftags\\_type\\_publication%3Aperiodicals&](http://www.portail-qualite.public.lu/fr/publications.html?r=f%2Faem_theme%2Ftags_theme%3Aqualite%5Caccreditation-notification&r=f%2Faem_publication_type%2Ftags_type_publication%3Aperiodicals&)

De plus, l'OLAS a publié trois "Newsletter Auditor's special" (février, juin et novembre 2016) destinés aux auditeurs, afin d'améliorer la communication, de garantir la mise à jour des connaissances sur le fonctionnement de système d'accréditation OLAS et sur les changements pertinents du système qualité. Elles sont disponibles sur le portail qualité:

[http://www.portail-qualite.public.lu/fr/publications.html?r=f%2Faem\\_theme%2Ftags\\_theme%3Aqualite%5Caccreditation-notification&r=f%2Faem\\_publication\\_type%2Ftags\\_type\\_publication%3Aperiodicals&](http://www.portail-qualite.public.lu/fr/publications.html?r=f%2Faem_theme%2Ftags_theme%3Aqualite%5Caccreditation-notification&r=f%2Faem_publication_type%2Ftags_type_publication%3Aperiodicals&)

L'OLAS publie un article sur tout nouvel organisme accrédité sur le portail qualité, sous la rubrique "actualités":

[http://www.portail-qualite.public.lu/fr/actualites.html?r=f%2Faem\\_first\\_released%2F2016&r=f%2Faem\\_theme%2Ftags\\_theme%3Aqualite%5Caccreditation-notification&](http://www.portail-qualite.public.lu/fr/actualites.html?r=f%2Faem_first_released%2F2016&r=f%2Faem_theme%2Ftags_theme%3Aqualite%5Caccreditation-notification&)



## 7. Bureau luxembourgeois de métrologie (BLM)

### 7.1. Service de métrologie légale

Conformément à l'article 9 de la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS, le Service de métrologie légale a pour principales missions d'organiser et d'exécuter les contrôles métrologiques et les vérifications en rapport avec les instruments de mesure réglementés et les préemballages. Par ailleurs, il réalise la surveillance métrologique du parc d'instruments de mesure en usage dans les secteurs réglementés et veille à une application correcte et uniforme des unités de mesure légales dans le circuit économique.

Le service de métrologie légale, créé par la loi du 21 août 2016, a fêté ses 200 ans le 29 novembre 2016 au Technoport à Belval en présence de Monsieur le Ministre de l'Économie Etienne Schneider et de nombreux invités du monde industriel et économique.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/metrologie/metrologie-legale.html>

#### 7.1.1 Vérification de la conformité des instruments de pesage à fonctionnement non automatique suivant la directive 2014/31/UE

Le Service de métrologie légale a qualité d'organisme notifié au niveau européen (N°0460) dans le cadre de la directive 2014/31/UE relative aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique. Dès lors, il est habilité à procéder aux opérations de vérification de la conformité au type sur la base de la vérification du produit et établir des certificats de conformité pour des instruments de pesage neufs, tels que bascules industrielles et ponts-bascules pour camions, destinés à être mis en service dans le circuit économique au Luxembourg.

Comme l'année précédente, le nombre d'installations de pesage neufs présentées en 2016 à la vérification de la conformité reste à un niveau faible. Deux bascules industrielles ont reçu la vérification CE sur leur lieu d'installation par le Service de métrologie légale. A noter que le Service de métrologie légale dispose de ses propres poids indispensables pour réaliser les essais métrologiques.

| Année       | Nombre de vérifications de la conformité au type |
|-------------|--|
| 2006        | 48   |
| 2007        | 60   |
| 2008        | 47   |
| 2009        | 86   |
| 2010        | 99   |
| 2011        | 55   |
| 2012        | 12   |
| 2013        | 25   |
| 2014        | 6  |
| 2015        | 6  |
| <b>2016</b> | <b>2</b>   |



### 7.1.2 La surveillance métrologique du parc d'instruments de mesure en usage

Le Service de métrologie légale procède à des tournées annuelles de vérification périodique, qui sont arrêtées par le ministre de l'Économie.

Ce règlement ministériel désigne chaque année les communes qui sont visées par la tournée de vérification périodique ainsi que les dates et la durée des séances de vérification pour les instruments de mesure.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/metrologie/metrologie-legale/instruments-soumis-contrôle/tournees-verifications.html>

La tournée de vérification périodique de l'année 2016, visait principalement la ville de Luxembourg, le Nord du pays ainsi que l'Est avec les communes de la Moselle.

En ce qui concerne le contrôle périodique des instruments de pesage en usage en 2016 le Service de métrologie légale a vérifié 959 balances de comptoir, exactement le même chiffre que trois ans auparavant lors de la tournée 2013 qui couvre les mêmes régions.

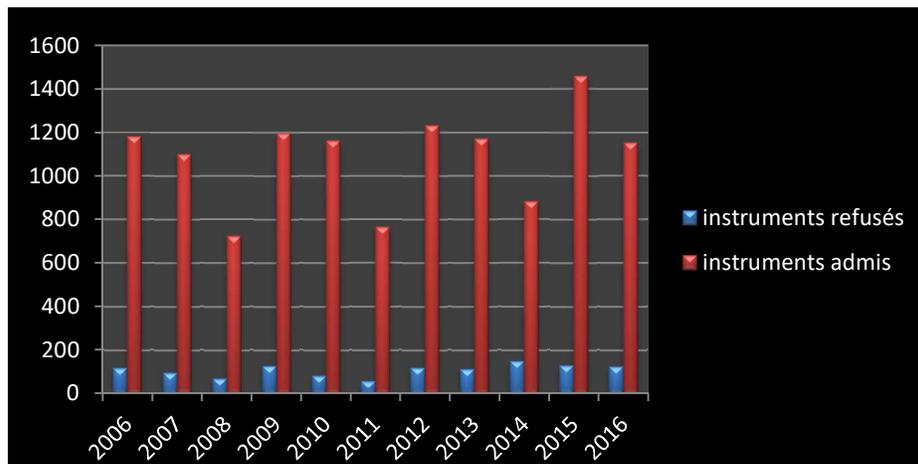
Avec 97 bascules industrielles et 91 bascules routières pour camions contrôlées en 2016, le nombre d'interventions sur des instruments lourds se maintient également à un niveau très élevé par rapport aux années précédentes.

En ce qui concerne les stations-service, le Service de métrologie légale a contrôlé 2.965 distributeurs routiers lors de la tournée 2016, ce qui représente une année record pour ce type d'instrument. Le nombre important de pompes contrôlées reflète ce qu'on attendait de la tournée 2016 qui couvrait notamment des régions possédant un grand nombre de stations-service.

A titre d'exemple:

En ce qui concerne la vérification des instruments de pesage en service (balances et bascules industrielles de toutes sortes):

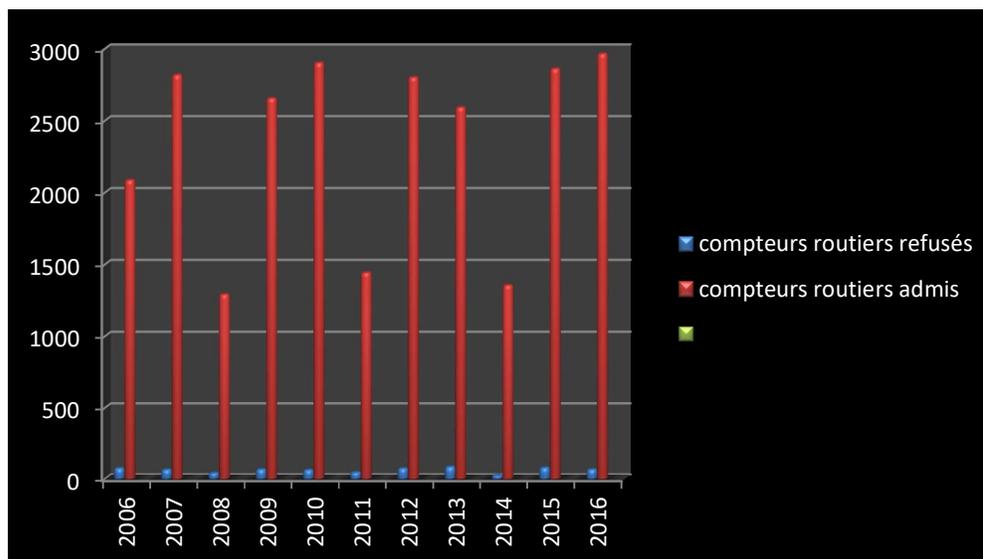
| Année       | Nombre d'instruments de pesage vérifiés | Taux de refus |
|-------------|---|---------------|
| 2006        | 1178                                    | 10,1%         |
| 2007        | 1.046                                   | 9,1%          |
| 2008        | 675                                     | 10,4%         |
| 2009        | 1.109                                   | 11,5%         |
| 2010        | 1.061                                   | 7,7%          |
| 2011        | 707                                     | 8,2%          |
| 2012        | 1.218                                   | 9,8%          |
| 2013        | 1.143                                   | 9,9%          |
| 2014        | 873                                     | 17,2%         |
| 2015        | 1.452                                   | 9,0%          |
| <b>2016</b> | <b>1.149</b>                            | <b>10,9%</b>  |



Source: ministère de l'Économie – ILNAS

En ce qui concerne la vérification des distributeurs routiers de carburants en service :

| Année       | Nombre de distributeurs vérifiés | Taux de refus |
|-------------|----------------------------------|---------------|
| 2006        | 2085                             | 3,5%          |
| 2007        | 2.817                            | 2,2%          |
| 2008        | 1.290                            | 3,1%          |
| 2009        | 2.655                            | 2,4%          |
| 2010        | 2.904                            | 2,1%          |
| 2011        | 1.396                            | 3,1%          |
| 2012        | 2.801                            | 2,6%          |
| 2013        | 2.592                            | 3,2%          |
| 2014        | 1.354                            | 1,8%          |
| 2015        | 2.861                            | 2,7%          |
| <b>2016</b> | <b>2965</b>                      | <b>1,6%</b>   |



Source: ministère de l'Économie – ILNAS

En ce qui concerne la vérification des ensembles de mesurage montés sur camions-citernes destinés à la livraison des combustibles liquides:

| Année       | Nombre d'instruments vérifiés |
|-------------|-------------------------------|
| 2006        | 90                            |
| 2007        | 66                            |
| 2008        | 36                            |
| 2009        | 95                            |
| 2010        | 41                            |
| 2011        | 22                            |
| 2012        | 56                            |
| 2013        | 31                            |
| 2014        | 20                            |
| 2015        | 46                            |
| <b>2016</b> | <b>37</b>                     |

A la demande d'administrations communales, 26 compteurs d'eau domestiques ont été vérifiés, dont 6 compteurs n'ont point répondu aux erreurs maximales tolérées en service.

### 7.1.3 Accréditation ISO/CEI 17020 du Service de métrologie légale

Depuis le 27 avril 2015 le Service de métrologie légale, précédemment accrédité par le BELAC, est accrédité par l'OLAS selon la norme "ISO/CEI 17020 – Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection". Un audit de surveillance



organisé le 17 février 2016 n'a donné lieu à aucune remarque, ni à un écart, et a confirmé le maintien de l'accréditation.

La reconnaissance délivrée par cette accréditation couvre non seulement le système de management de l'organisme, mais également l'impartialité et l'indépendance de l'organisme ainsi que les compétences techniques du personnel et la conformité des installations et équipements et procédures d'inspection.

A présent, le respect des exigences de la norme ISO/CEI 17020 garantit la fiabilité des inspections réalisées dans le cadre de la vérification de la conformité au type et de la vérification ultérieure des instruments de pesage (directive 2014/31/UE) ainsi que la vérification ultérieure des ensembles de mesurage routiers (directive 2014/32/UE).

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/acteurs/olas.html>

Chaque année un audit interne selon ISO/CEI 17020 est réalisé par un cabinet d'audit externe compétent et indépendant, et celui de 2016 s'est tenu le 15 décembre.

#### *7.1.4 Activité au niveau européen et international du Service de métrologie légale*

En 2016, les agents du Service de métrologie légale ont activement participé aux réunions du groupe de travail "instruments de mesure" auprès de la Commission européenne, qui se penche notamment sur des questions techniques relatives à la mise en œuvre de la directive 2014/32/UE concernant les instruments de mesure.

Le Service de métrologie légale a également participé à une réunion du comité de WELMEC en Finlande du 11 au 13 mai, aux différents groupes de travail WELMEC en Allemagne, au Pays-Bas et en Slovénie ainsi qu'à la Conférence Internationale de Métrologie Légale organisé par l'OIML, qui s'est tenue du 19 au 20 octobre à Strasbourg.

<http://www.welmec.org/>  
<https://www.oiml.org/fr>



## 7.2. La métrologie industrielle et scientifique

Avec le support du département de métrologie de l'ANEC GIE, l'ILNAS-BLM-Métrologie industrielle et scientifique, a pu mener à bien un certain nombre d'activités. Celles-ci ont consisté entre autres à poursuivre la mise en œuvre de la stratégie nationale de métrologie, approuvée par le ministre.

Voici un bref résumé des actions menées:

- Définition des besoins pour les futurs laboratoires;
- Définition des besoins en étalons, équipements et ressources pour le laboratoire du temps/fréquence pour 2017;
- Suivi des activités du Laboratoire de gravimétrie de l'Université du Luxembourg en tant qu'institut désigné;
- Conduite de discussions avec d'autres organismes potentiellement aptes à représenter certains domaines de la métrologie nationale;
- Réalisation de cinq sessions de formation, avec plus de **85** personnes dans plus de **30** laboratoires, dont une réalisée en fin d'année pour le personnel du laboratoire du LNS;
- Représentation du Luxembourg à l'assemblée générale d'Euramet et à son Comité technique qualité (TCQ);
- Poursuite du développement et de la mise en place du système de management de la qualité du BLM selon la norme ISO/IEC 17025;
- Préparation de nouvelles formations en métrologie;
- Publication d'actualités sur le Portail Qualité et envoi de Newsletters sur la métrologie;
- Organisation d'un événement pour célébrer le bicentenaire de la métrologie légale au Luxembourg. Cet événement a été organisé le 29 novembre 2016 au Technopôle de Belval, en présence de M. le Vice-Premier ministre, ministre de l'Économie, Etienne Schneider, et de nombreux invités.

Le détail de tous ces points et les résultats complets de l'année 2016 du GIE ANEC-Métrologie sont consultables dans son rapport d'activité, publié sur le Portail Qualité:

[http://www.portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/fr/publications/rapports/anec/anec-metrologie-rapport-annuel-2016/GIEANEC\\_Rapport-Annuel-2016\\_V0\\_3---Metrologie.pdf](http://www.portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/fr/publications/rapports/anec/anec-metrologie-rapport-annuel-2016/GIEANEC_Rapport-Annuel-2016_V0_3---Metrologie.pdf)



### Abréviations, Acronymes

|          |  |
|----------|--|
| ADCO     | Administrative cooperation   |
| ADD      | Générateurs aérosols directive   |
| AEV      | Administration de l'Environnement  |
| ANEC     | Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance                          |
| ATEX     | Equipment and protective systems intended for use in potentially explosive atmospheres |
| BELAC    | Organisme belge d'accréditation  |
| BIPM     | Bureau International des Poids et Mesures  |
| BLM      | Bureau luxembourgeois de métrologie  |
| BnL      | Bibliothèque nationale de Luxembourg   |
| CA       | Comité d'accréditation OLAS  |
| CCG      | Centre de communications du gouvernement   |
| CE       | Commission européenne  |
| CEB      | Cellule entretien des bureaux de l'ILNAS   |
| CEI      | Commission électrotechnique internationale   |
| CEM      | Compatibilité électromagnétique  |
| CEN      | Comité européen de normalisation   |
| CENELEC  | Comité européen de normalisation électrotechnique                                      |
| CGPM     | Conférence générale des Poids et mesures   |
| CI       | Cellule informatique   |
| CIPM-MRA | Comité international des poids et mesures - Mutual Recognition Agreement               |
| CPR      | Construction Products Regulation   |
| CRTI-B   | Centre de ressources de technologies et de l'innovation pour le bâtiment               |
| CTIE     | Centre des technologies de l'information de l'État                                     |
| CW       | Installations à câbles transportant des personnes                                      |
| DBA      | Département budget et administration   |
| DEL      | Diode électroluminescente  |
| DIN      | Deutsches Institut für Normung   |
| DG       | Direction générale   |
| EA       | European co-operation for accreditation  |
| ECISS    | European committee for iron and steel standardization                                  |
| ECSDM    | Base de données nationale de la surveillance du marché                                 |
| EMC      | Electromagnetic compatibility  |
| EMPIR    | European Metrology Program for Innovation and Research                                 |
| ENISA    | Agence européenne de "cyber-sécurité"  |
| EPI      | Équipement de protection individuelle  |
| ETSI     | Institut européen des normes de télécommunication                                      |
| EURAMET  | European Association of National Metrology Institutes                                  |
| FedISA   | Federation ILM, Storage & Archiving  |
| FESA     | Forum of European Supervisory Authorities for Electronic Signatures                    |
| GAD      | Gas Appliances Directive   |
| GPSD     | Directive sécurité générale de produits  |
| IAF      | International accreditation forum  |



|           |   |
|-----------|---|
| ICSMS     | Information and communication system for market surveillance  |
| ICT       | Information and communication technologies  |
| IEC       | Commission électrotechnique internationale  |
| ILAC      | International laboratory accreditation cooperation  |
| ILNAS     | Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services |
| IMP       | Expert group on the International Market for Products   |
| INAP      | Institut national d'administration publique   |
| ISO       | Organisation internationale de normalisation  |
| ISO/CASCO | International organization for standardization / Committee on conformity assessment                                 |
| ISO/IEC   | Comité mixte de l'Organisation internationale de normalisation et de la Commission électrotechnique internationale  |
| JTC1      | Joint technical committee 1   |
| LIFT      | Directive relative aux ascenseurs   |
| LIST      | Luxembourg Institute of Science and Technology  |
| LJMB      | Lycée Josy Barthel à Mamer  |
| LGUL      | Laboratoire de géophysique de l'Université du Luxembourg  |
| LVD       | Low voltage directive   |
| MAC       | Multilateral Agreement Council  |
| MD        | Directive machines  |
| MED       | Marine Equipment directive  |
| MSG       | Market Surveillance Group   |
| NANDO     | New approach notified and designated organisations<br>Organisme   |
| NSO       | National standards organizations  |
| OEC       | Organisme d'évaluation de la conformité   |
| OIML      | Organisation International de Métrologie Légale   |
| OLAS      | Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance  |
| OLN       | Organisme luxembourgeois de normalisation   |
| PED       | Equipements sous pression   |
| PKI       | Public key infrastructure   |
| PROSAFE   | Non profit professional organisation for market surveillance authorities and officers from throughout the EEA       |
| PSCQ      | Prestataires de services de confiance qualifié  |
| PSDC      | Prestataires de services de dématérialisation ou de conservation  |
| R&TTE     | Radio equipment and telecommunications terminal equipment and the mutual recognition of their conformity            |
| RAPEX     | Community rapid information system  |
| RED       | Radio equipment directive   |
| REACH     | Registration, Evaluation, Autorisation and Restriction of Chemicals   |
| RoHS      | Restriction of Hazardous Substances   |
| SnT       | Centre interdisciplinaire pour la sécurité, la fiabilité et la confiance  |
| SPVD      | Récipients à pression simple  |
| TC        | Technical committee   |
| TC212     | Technical committee 212   |
| TIC       | Technologies de l'information et de la communication  |



|         |   |
|---------|---|
| TOYS    | Produits conçus ou destinés, exclusivement ou non, à être utilisés à des fins de jeu par des enfants de moins de 14 ans |
| TPED    | Equipements sous pression transportables  |
| WELMEC  | European cooperation in legal metrology   |
| WG42/44 | Working Group 42/44   |